

# Évaluation finale du programme DLAL FEAMP 2014-2020 du GALPA Pays de Morlaix

*Bilan et propositions opérationnelles pour la future programmation*



Île de Batz. Crédits : GALPA Pays de Morlaix

Version	Date d'envoi	Auteurs
Version 1 – Version provisoire	18/01/2022	Céline Jacob ; Florine Delesse
Version 2 – version intermédiaire	23/03/2022	Céline Jacob ; Florine Delesse
Version 3 – finale	22/04/2022	Céline Jacob ; Florine Delesse

Nous remercions l'ensemble des personnes ayant contribué à la réalisation de cette étude en nous accordant de leur temps pour échanger sur ce sujet. La liste des personnes interrogées est présentée en Annexe 3 : Liste des acteurs interrogés en entretiens.

#### Objectifs de l'étude

Ce rapport vise à évaluer le volet territorial du FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) 2014-2020 mis en œuvre par le GALPA Pays de Morlaix entre 2016 et 2021. Il s'agit d'une évaluation finale ayant pour objectif de présenter les effets de cette politique communautaire européenne sur le territoire du GALPA, d'apporter un regard externe sur les conditions de réalisation et de rendre compte des résultats intermédiaires des premiers projets soutenus. De cette analyse évaluative sont tirés des enseignements et préconisations opérationnelles afin, dans la mesure du possible, de préparer la prochaine programmation 2021-2027.

# Table des matières

EVALUATION 2014-2020 .....	5
<b>I. Contexte et objectifs .....</b>	<b>5</b>
1. Le programme DLAL FEAMP .....	5
2. Le GALPA du Pays de Morlaix .....	6
3. L'évaluation finale de la programmation 2014-2020.....	9
<b>II. Les réalisations de la programmation 2014-2020 .....</b>	<b>10</b>
1. La maquette financière .....	10
2. Caractéristiques des 17 dossiers programmés.....	11
<b>III. Retours sur la programmation 2014-2020 .....</b>	<b>18</b>
1. La vision stratégique du programme.....	18
2. Mise en œuvre du programme .....	20
3. Premiers résultats du programme.....	23
<b>IV. Propositions opérationnelles d'amélioration en vue de la programmation 2021-2027</b>	<b>26</b>
1. Formulation de recommandations .....	26
2. Identification des nouvelles perspectives territoriales .....	34
ANNEXES .....	39
<b>I. Annexe 1 : Acronymes.....</b>	<b>39</b>
<b>II. Annexe 2 : Bibliographie .....</b>	<b>40</b>
<b>III. Annexe 3 : Liste des acteurs interrogés en entretiens .....</b>	<b>41</b>
<b>IV. Annexe 4 : Grille d'entretien .....</b>	<b>42</b>
<b>V. Annexe 5 : Tableau croisant les politiques de gestion locale et le DLAL FEAMPA</b>	<b>45</b>

## Table des figures

- Figure 1 : Localisation des 8 GALPA selon les Pays 6
- Figure 2 : Nombre de dossiers (en cumulé) validés en CML et en CUP entre 2018 et 2021 13
- Figure 3 : Répartition des projets par fiche action. À gauche : répartition en nombre, à droite : répartition en montant programmé DLAL FEAMP. 14
- Figure 4 : Répartition des projets par typologie d'action. À gauche : répartition en nombre, à droite : répartition en montant programmé DLAL FEAMP. 15

## Table des tableaux

- Tableau 1 : Synthèse des fiches action et de leurs objectifs 8
- Tableau 2 : suivi de l'évolution de la maquette financière allouée au GALPA du Pays de Morlaix. Source : tableau de suivi financier consolidé par l'équipe technique GALPA. 10
- Tableau 3 : Suivi des indicateurs financiers. Source : tableau de suivi financier consolidé par l'équipe technique GALPA. 11
- Tableau 4 : Présentation synthétique des projets retenus 12
- Tableau 5 : Caractéristiques financières des dossiers programmés par fiches action (nombre de dossiers, montants programmés, montants moyens programmés) 14
- Tableau 6 : Caractéristiques financières des dossiers programmés par fiche action (nombre de dossiers, montants programmés, montants moyens programmés) 15
- Tableau 7 : Panorama des documents stratégiques, plans et programmes avec lesquels le DLAL FEAMPA pourrait s'articuler 35

# EVALUATION 2014-2020

## I. Contexte et objectifs

### 1. Le programme DLAL FEAMP

Le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) soutient la protection des espèces et du milieu marin, le développement économique des filières de la pêche et de l'aquaculture et la qualité des produits de la mer. Ceci se traduit par des mesures en faveur de l'installation de jeunes pêcheurs, de la modernisation des équipements, de l'investissement des entreprises aquacoles, du développement des ports de pêche, de la traçabilité et de la fraîcheur des produits. La Région Bretagne assure la gestion déléguée des mesures régionales qui représentent 47 millions d'euros sur les 588 millions d'euros gérés par l'État. Ces mesures visent également à soutenir le développement du littoral breton.

Parmi l'ensemble des mesures FEAMP, la priorité 4 « amélioration de l'emploi et de la cohésion territoriale » constitue le volet territorial du FEAMP. Le **dispositif « Développement local mené par les acteurs locaux »** – dit DLAL – constitue la mesure principale de cette priorité, avec les articles 62, 63 et 64 qui ont pour objectif de soutenir la création de groupes d'action locaux pêche et aquaculture (GALPA) et de les accompagner dans la mise en place de stratégies de développement local, en articulation avec les mesures équivalentes des fonds européens FEADER<sup>1</sup> (mesure LEADER<sup>2</sup>) et FEDER<sup>3</sup> (mesure ITI<sup>4</sup>). Le DLAL a pour objectif de soutenir des actions locales en lien avec les activités maritimes (pêche, conchyliculture, algoculture, recherche scientifique, etc.). Lors de la précédente génération de FEAMP (FEP<sup>5</sup>), l'équivalent du dispositif DLAL a, par exemple, permis de financer des actions aussi diverses que l'identification des sources de pollution des eaux des bassins conchylicoles, le développement de circuit de vente et de valorisation des produits de la mer, la valorisation des métiers auprès des jeunes. L'enveloppe régionale allouée au DLAL FEAMP sur la durée de la programmation 2014-2020 s'est élevée à 8,5 millions d'euros.

Dans le cadre de la délégation de gestion de la Région vers les territoires littoraux, la Région Bretagne a lancé en 2016 un appel à candidatures pour la mise en œuvre du DLAL à travers la sélection de GALPA. Dans la continuité de l'axe 4 du FEP, le DLAL a pour objectif de poursuivre la dynamique engagée, en créant des synergies entre les acteurs locaux et ce, dans le but de répondre aux enjeux de développement durable de la pêche et de l'aquaculture. Ainsi, l'élaboration des projets locaux structurants pour les filières s'effectuera à l'échelle d'un territoire et par le biais d'un GALPA.

Le GALPA du Pays de Morlaix a ainsi été **sélectionné en 2016** parmi 8 autres GALPA, répartis sur tout le littoral breton (Figure 1).

---

<sup>1</sup> Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

<sup>2</sup> Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER)

<sup>3</sup> Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

<sup>4</sup> Investissements Territoriaux Intégrés (ITI)

<sup>5</sup> Fonds Européen pour la Pêche (FEP)



Figure 1 : Localisation des 8 GALPA selon les Pays

## 2. Le GALPA du Pays de Morlaix

### Le Pays de Morlaix en quelques chiffres

- Un PETR composé de 59 communes regroupées au sein de 3 EPCI (Morlaix Communauté, Communauté de communes du Pays de Landivisiau, Haut-Léon Communauté), soit 129 100 habitants environ ;
- 180 km de côtes répartis sur une vingtaine de communes littorales ;
- Une centaine de navires soit 250 marins embarqués (8% des navires actifs de Bretagne, 16% des navires actifs du Finistère) avec 12 % des fileyeurs à poissons, et 18 % des caseyeurs à gros crustacés en 2012 ;
- Une exploitation des algues fortement représentée, avec 19 % des utilisateurs de scoubidou, 43 % des dragueurs à algues, soit 23 % des navires exploitants les algues en Bretagne ;
- Une cinquantaine de récoltants d'algues de rives et 4 entreprises de transformation d'algues ;
- 64 entreprises aquacoles pour 120 ETP, principalement dans l'ostréiculture en Baie de Morlaix ;
- Une criée à Roscoff et de grands établissements de mareyage de dimension internationale ;
- 550 emplois directs liés aux activités de la pêche et de l'aquaculture et des emplois indirects associés aux métiers de mécanique navale, de gestion portuaire, de fournisseurs, de revendeurs individuels, etc.

## *L'élaboration de la candidature 2014-2020*

Dès 2014, le Pays de Morlaix et Morlaix Communauté ont participé activement aux réunions de préparation de cette candidature. Le partenariat entre le Pays de Morlaix et Morlaix Communauté a pu être précisé au printemps 2015.

Les acteurs ont été sollicités pour l'identification des caractéristiques, des problématiques et des enjeux des activités en Pays de Morlaix, afin de s'accorder sur la pré-analyse effectuée par le service mer et littoral de Morlaix Communauté. L'établissement du diagnostic s'est traduit par des entretiens individuels avec les représentants des principales activités maritimes et de la pêche, par la transmission d'une première version du diagnostic socio-économique comprenant l'identification des forces et faiblesses, des enjeux, ainsi que de l'analyse AFOM et par la présentation et les échanges autour de ces éléments lors d'un Comité Technique réuni en février 2016.

La concertation a ensuite été élargie à l'ensemble des acteurs du territoire afin de poursuivre la réflexion autour des enjeux et des actions à entreprendre pour y répondre. La stratégie, ses objectifs et les fiches actions ont été élaborés en fonction des contributions des groupes de travail et la stratégie a été finalement validée lors d'un Comité Technique, rassemblé en avril 2016.

## *Le fonctionnement du GALPA*

La structure porteuse du Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture (GALPA) a été le Groupement d'Intérêt Public du Pays de Morlaix. Une Commission mer et Littoral (CML), instance de décision pour attribuer le FEAMP, a été créée afin de garantir une gouvernance adaptée du DLAL FEAMP. Cet organe de gouvernance rassemblait l'ensemble des **représentants des acteurs économiques et institutionnels** en lien avec la mer sur le territoire. Dans la candidature apparaissait une volonté d'enrichir le rôle de la CML au-delà de l'examen des projets sollicitant du FEAMP afin de pouvoir échanger sur des problématiques territoriales (par ex. emploi, tourisme, conflits, foncier, social).

Les modalités de sélection des projets ont été élaborés afin d'être identiques pour l'ensemble des fonds du Contrat de Partenariat Europe-Région-Pays. Le Pays de Morlaix a mis en place une grille de notation comprenant 8 critères, qui s'applique aux crédits Région, FEDER (ITT), FEADER (LEADER) et FEAMP (DLAL).

Un partenariat a été souhaité entre le Pays de Morlaix possédant l'expérience de l'animation et la gestion de contrats financiers et du programme européen LEADER depuis plus de 15 ans et Morlaix Communauté ayant une bonne connaissance des problématiques maritimes (démarches de Gestion Intégrées des Zones Côtières, Natura 2000, gestion de ports) à travers son service Mer et littoral.

## *Le développement de la stratégie de développement local*

La stratégie du DLAL FEAMP 2014-2020 du Pays de Morlaix, s'appuyant sur l'analyse issue du diagnostic socio-économique du territoire, a été élaborée afin d'intégrer les éléments de présentation et de positionnement régional et départemental du Pays de Morlaix en ce qui concerne la pêche et l'aquaculture. Ces éléments ont été ensuite confrontés et alimentés avec les enjeux exprimés par les professionnels de la pêche et de l'aquaculture. Les acteurs du territoire, autres que les professionnels de la pêche et de l'aquaculture, invités et présents dans les groupes de travail ont également pu s'exprimer. Enfin, la stratégie a pris en compte les orientations des politiques locales, transcrites au sein de différents documents-cadres

(SAGE Léon-Trégor, DOCOB des sites Natura 2000, SCOT de Morlaix Communauté et du Léon, trajectoire 2025 de Morlaix Communauté, charte de territoire Pays Léonard 2020), dont le Contrat de Partenariat 2014-2020.

Les axes de la stratégie régionale DLAL proposée par le Conseil Régional lors de la programmation 2014-2020 étaient les suivants (chaque axe était ensuite décliné en objectif opérationnel) :

- **Axe stratégique : 1. Conforter la place des acteurs des filières de la pêche et de l'aquaculture dans la gestion des territoires maritimes**
  - *Objectif opérationnel 1.1: Mettre en œuvre un dispositif de gouvernance à l'échelle du Pays, afin d'amener l'ensemble des acteurs maritimes à se mobiliser et à s'investir dans un projet de développement maritime local en faveur de la pêche et de l'aquaculture pour les cinq prochaines années.*
- **Axe stratégique : 2. Créer les conditions favorables pour un développement durable de la pêche et de l'aquaculture dans les territoires maritimes**
  - *Objectif opérationnel 2.1 : Renforcer l'insertion harmonieuse des activités de pêche et d'aquaculture*
  - *Objectif opérationnel 2.2 : Objectif opérationnel 2.2 - Améliorer la qualité de la ressource et des milieux de production*
  - *Objectif opérationnel 2.3 : Contribuer à valoriser l'image de la pêche et l'aquaculture sur le territoire*
- **Axe stratégique : 3. Faire des activités de pêche et d'aquaculture, un levier de développement durable des territoires maritimes**
  - *Objectif opérationnel 3.1 : Augmenter la valeur ajoutée des produits de la pêche et de l'aquaculture*
  - *Objectif opérationnel 3.2 : Contribuer à la diversification des sources de revenus des pêcheurs et des aquaculteurs par le développement d'activités complémentaires*
  - *Objectif opérationnel 3.3 : Promouvoir l'inclusion sociale dans les filières de la pêche et de l'aquaculture*

Cette analyse a conduit le Pays de Morlaix à décliner sa stratégie autour de quatre objectifs opérationnels, participant chacun au maintien ou au développement des activités et de l'emploi (Tableau 1).

Tableau 1 : Synthèse des fiches action et de leurs objectifs

Fiche action	Objectifs
(FA1) Favoriser la participation des professionnels aux démarches territoriales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des professionnels aux enjeux et outils territoriaux</li> <li>• Mise en réseau et animation d'échanges avec d'autres territoires sur les problématiques propres aux activités de la pêche et de l'aquaculture</li> <li>• Mise en réseau et animation d'échanges entre les acteurs du territoire</li> </ul>
(FA2) Conforter les atouts du Pays de Morlaix pour le développement harmonieux des activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Anticiper l'évolution des activités et de leurs besoins, et traduire dans les documents d'urbanisme la maritimité du territoire</li> <li>• Limiter les impacts environnementaux des activités de la pêche et de l'aquaculture</li> <li>• Anticiper les conséquences du changement climatique</li> </ul>
(FA3) Valoriser les activités et les métiers maritimes en Pays de Morlaix	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmettre au grand public la compréhension des pratiques et l'importance de ces activités pour le territoire</li> <li>• Renforcer le lien entre producteurs et consommateurs</li> <li>• Mettre en lumière les métiers et les formations aux activités de pêche et d'aquaculture</li> <li>• Favoriser l'accès aux emplois maritimes sur le territoire</li> </ul>
(FA4) Soutenir le développement des productions et filières du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner la transmission d'entreprises locales et le maintien des centres de décision</li> <li>• Moderniser les outils de production</li> <li>• Soutenir les innovations pour la culture de nouvelles espèces, l'élaboration de nouveaux produits, nouveaux procédés de transformation et de commercialisation</li> </ul>

À ces quatre objectifs opérationnels – déclinés en fiche action – s’ajoute une cinquième fiche action sur les activités de coopération (intitulée « Coopération ») et imposée au niveau européen pour tous les DLAL mis en œuvre par les GALPA. Cette mesure figure ainsi dans la convention entre la région et le GALPA du Pays de Morlaix au titre de la mesure « 62.1 c ».

### 3. L'évaluation finale de la programmation 2014-2020

Ce document a pour objectif de présenter un bilan de la démarche DLAL mise en œuvre par le GALPA du Pays de Morlaix jusqu’en 2021, avec pour objectif d’alimenter la candidature pour la future programmation FEAMPA. Cette démarche d’évaluation s’inscrit dans les temps forts de la vie d’un GALPA. Au-delà de ce passage obligé, le GALPA du Pays de Morlaix y voit l’opportunité de tirer des enseignements de cette première déclinaison du DLAL sur le territoire afin de préparer la future candidature, notamment en analysant l’adéquation du programme aux enjeux du territoire, en identifiant les facteurs de réussites et les difficultés rencontrées.

La présente évaluation comprend ainsi deux grands volets :

1. L’évaluation du programme 2014-2020 (Parties II et III) à partir de l’analyse de la maquette financière et des projets ainsi que des retours des acteurs sur la programmation
2. Les propositions opérationnelles d’amélioration en vue de la programmation 2021-2027 (Partie IV).

Les acteurs du territoire ont ainsi été interrogés afin de répondre aux axes suivants :

- Vision stratégique du programme
- Efficience du programme au regard de sa mise en œuvre
- Premiers résultats perceptibles du programme

Cette analyse globale du programme sert ensuite à alimenter le second volet (partie IV), qui s’articule autour de trois axes :

- Enjeux pour la prochaine programmation ;
- Perspectives territoriales ;
- Marge de progression : bonnes pratiques et piste d’amélioration.

## II. Les réalisations de la programmation 2014-2020

Cette partie s'attache à présenter une analyse des enveloppes prévisionnelles et dépenses programmées sur le DLAL FEAMP du GALPA Pays de Morlaix. Les chiffres et résultats présentés sont issus d'une analyse bibliographique et de traitements de données à partir des suivis financiers, fiches projet des dossiers programmés, comptes-rendus de la CML, etc.

### 1. La maquette financière

Dotée de près d'un million d'euros, la maquette DLAL FEAMP allouée au GALPA Pays de Morlaix se répartissait initialement entre les 5 fiches actions (FA) décrites précédemment et l'axe d'animation et de gestion du programme par les équipes techniques du GALPA. Au cours de la programmation, la maquette a été ajustée à plusieurs reprises, jusqu'à 2021 (Tableau 2). La première fiche action – visant à favoriser la participation des professionnels aux démarches territoriales et organes de gouvernance – est abandonnée en 2021 en raison de sa trop faible mobilisation et au profit d'autres fiches, davantage sollicitées par les acteurs locaux. Les deux axes d'action les plus dotés sont la FA3 et la FA4. À l'exception de la FA5 (Coopération) qui voit son montant doubler dès 2020 (+100%), la répartition des enveloppes maquettées par fiche action est globalement conservée. La flexibilité de modification de la maquette permettant de répartir les montants entre FA est appréciée par les animateurs et gestionnaires du fonds, car cela leur permet une bonne adaptabilité aux besoins et aux demandes du territoire sur les différents axes d'action identifiés dans la candidature.

Tableau 2 : suivi de l'évolution de la maquette financière allouée au GALPA du Pays de Morlaix. Source : tableau de suivi financier consolidé par l'équipe technique GALPA.

Fiche action	Maquette initiale (2016)	Maquette modifiée (2020)	Maquette financière finale (2021)	Évolution de la maquette entre 2016 et 2021
<b>(FA1) Favoriser la participation des professionnels</b>	120 000 €	2000 €	0 €	 -100 %
<b>(FA2) Conforter les atouts du Pays de Morlaix</b>	185 000 €	185 000 €	165 000 €	 -11%
<b>(FA3) Valoriser les activités et les métiers maritimes</b>	275 000 €	288 000 €	288 000 €	 +5%
<b>(FA4) Soutenir le développement des productions et filières</b>	275 000 €	345 000 €	330 000 €	 +20%
<b>(FA5) Valoriser les activités et les métiers maritimes</b>	30 000 €	65 000 €	60 000 €	 +100%
<b>Animation et gestion</b>	102 696 €	102 696 €	80 823 €	 -21%
<b>TOTAL</b>	987 696 €	987 696 €	923 823 €	 -6%
Retrait de la réserve de performance : - 63 872,95 €				

Acté en mars 2019, le retrait de la réserve de performance sur l'axe DLAL du FEAMP établi à échelle nationale<sup>6</sup> est répercuté sur la maquette du GALPA Pays de Morlaix en janvier 2021. 6% du total de la

<sup>6</sup> Cela est dû à la non-atteinte des cibles prévues dans le programme opérationnel FEAMP pour l'axe du DLAL, et ce, au niveau national.

maquette est ainsi retiré<sup>7</sup>. Cette perte de réserve de performance ayant été identifiée dès les premières CML, cela n'a pas eu d'effet significatif sur la dynamique de programmation du Pays. C'est ainsi davantage l'avancement et le nombre de dépôts de projets par fiche action qui ont influencé la répartition entre les enveloppes des fiches en 2020 puis 2021.

Il est à noter que les montants de la maquette finale issus du suivi réalisé par la Région et dans le cadre de la CML présentent des différences<sup>8</sup>. Pour la suite de l'évaluation, nous nous appuyons sur le suivi consolidé par l'équipe technique du GALPA et conforme aux décisions de la CML (Tableau 3). Le suivi financier pourra faire l'objet d'un point de vigilance lors de la prochaine programmation.

Tableau 3 : Suivi des indicateurs financiers. Source : tableau de suivi financier consolidé par l'équipe technique GALPA.

Fiche action	Nombre de dossiers	Montants FEAMP programmés (validés en CUP)	% d'atteinte (montants programmés / maquette)	Consommation au 12/2021 (montants soldés et %soldé/progr.)
(FA1) Favoriser la participation des professionnels	0	0 €	-	-
(FA2) Conforter les atouts du Pays de Morlaix	5	170 813 €	104 %	13 169 € (8%)
(FA3) Valoriser les activités et les métiers maritimes	6	275 580 €	98 %	0 € (0 %)
(FA4) Soutenir le développement des productions et filières	5	329 200 €	100 %	14 674 € (4%)
(FA5) Valoriser les activités et les métiers maritimes	1	59 414 €	99 %	0 € (0%)
Animation et gestion	3	81 978 €	101 %	16 767 € (20%)
<b>TOTAL</b>	17 sur les FA + 3 sur l'animation et gestion	<b>916 986 €</b>	<b>99 %</b>	<b>44 610 € (5%)</b>

De façon générale, on observe une **très bonne consommation** de l'enveloppe en montants programmés (plus de 99%). Ce bilan est plus mitigé si l'on regarde uniquement les montants soldés qui atteignent seulement 5% des montants totaux programmés. Cela est dû à un retard dans la programmation. Le remboursement de l'ensemble des dépenses du DLAL FEAMP est prévu à horizon 2023. A noter également une baisse de 20% de l'enveloppe dédiée à l'animation-gestion du programme, due à une animation moins élevée que prévue initialement (0,9 ETP prévu ; 0,7 ETP effectif).

## 2. Caractéristiques des 17 dossiers programmés

<sup>7</sup> La réserve de performance des mesures DLAL est alors réallouée à d'autres mesures sectorielles du FEAMP.

<sup>8</sup> Le suivi financier régional indique les montants suivants (maquette modifiée en octobre 2021) : FA1 à 0 € ; FA2 à 347 000 € ; FA3 à 104 800 € ; FA4 à 330 000 € ; FA5 à 60 000 € ; Animation gestion à 82 023 €.

Tableau 4 : Présentation synthétique des projets retenus

Fiche action	Titre projet	Porteur	Porteur public / privé	Membre CML	Description résumée du projet	Type projet	Localisation : portée du projet	Montants FEAMP programmés	Montant total du projet (prévisionnel)	Fin prévisionnelle du projet
(FA2) : Conforter les atouts du Pays de Morlaix	Etudes des points de débarquement en baie de Morlaix	CRC	privé	oui	Etudes des points de débarquements conchyliques en baie de Morlaix, état des lieux et travaux proposés	Etude	Baie de Morlaix	19 814 €	49 535 €	2019
	Etat des lieux des risques de submersion marine et d'érosion	Morlaix Communauté	public	oui	Etude visant à réaliser un état initial du niveau de risques de submersion et d'érosion littorale et des éléments de protection déjà présents sur le littoral de Morlaix Communauté	Etude	Morlaix Communauté	35 940 €	97 350 €	2020
	Travaux sur le palud du Dourduff	CRC	privé	oui	1ere phase de travaux sur le palud du Dourduff faisant suite à l'étude des points de débarquement	Travaux	Morlaix Communauté	83 984 €	209 961 €	2023
	Expertise et travaux de sécurité sur la cale du Bruly	Locquéolé	public	non	Etude et travaux ; expertise de la cale, dépose et évacuation de la perche actuelle et pose d'une nouvelle perche, mise en sécurité des gardes roues	Travaux	Morlaix Communauté	9 915 €	20 000 €	2022
	EstoC-Evaluation des Stocks de Coquille Saint-Jacques dans le Pays de Morlaix	CDPMEM29	privé	oui	Evaluation de la gestion de la biomasse exploitable de coquilles Saint-Jacques, protocole de suivi	Etude	Baie de Morlaix	21 159 €	55 125 €	2023
(FA3) : Valoriser les activités et les métiers maritimes	Transfert et modernisation du musée maritime de Carantec	Carantec	public	non	Modernisation du musée maritime de Carantec	Travaux	Morlaix Communauté	100 000 €	830 000 €	2020
	Restauration du Phare de Moguéric	Sibiril	public	non	Restauration du phare de Moguéric	Travaux	Haut-Léon Communauté	96 602 €	250 000 €	2021
	PESKECOM, nouvelle communication sur la pêche professionnelle en Finistère	CDPMEM29	privé	oui	Nouvelle communication sur la pêche professionnelle en Finistère (métiers, ressources, acteurs)	Communication / sensibilisation	Finistère	7 367 €	18 751 €	
	Passerelle - Pêche	CDPMEM29	privé	oui	Création d'un pôle information à la création reprise des entreprises de pêche	Structuration filière	Finistère	4 808 €	15 190 €	2022
	Education et sensibilisation mer et littoral sur le Pays de Morlaix	CPIE ULAMIR	privé	oui	Éduquer et sensibiliser à la mer et au littoral, valoriser les formations et les métiers de la mer et du littoral, préserver les ressources et les milieux, animer un réseau d'acteurs de la mer et du littoral	Communication / sensibilisation	Baie de Morlaix	49 432 €	135 050 €	2022
	Amélioration des conditions d'accueil du public à la galerie de visite de la criée de Roscoff	CCIMBO	public	oui	Rénovation par des travaux intérieurs, création d'une vidéo introductive à la visite, renforcement de la communication sur les visites	Travaux	Haut-Léon Communauté	17 371 €	47 400 €	2020
(FA4) : Soutenir le développement des productions et filières	Couverture d'un canal	Bretagne Truite / Les aquaculteurs bretons	privé	non	Couverture des canaux en pisciculture avec des plaques de plastiques spécifiques pour éviter la prolifération d'algues hôtes de l'hépatonéphrite	Travaux	Morlaix Communauté	16 772 €	41 761 €	2019
	Réhabilitation d'un bâtiment aquacole au port de Primel	Morlaix Communauté	public	oui	Réhabilitation d'un bâtiment aquacole au port de Primel afin de faciliter sa reprise d'activité	Travaux	Morlaix Communauté	100 000 €	322 014 €	2020
	Aménagement d'une unité de prétraitement d'effluents sur l'ex-site GAD	CC Pays Landivisiau	public	oui	Travaux de reprise des réseaux de rejets des effluents sur l'ex-site GAD afin de permettre la réindustrialisation du site par l'installation de l'usine MOWI, spécialiste dans l'activité de transformation du saumon	Travaux	CCPL	99 249 €	269 023 €	2020
	Blue Valley	Pays de Morlaix	public	oui	Projet de développement de la bioéconomie bleue consistant à fédérer les acteurs de la filière et constituer un levier de développement économique local	Structuration filière	Pays de Morlaix	97 819 €	252 650 €	2023
	Diben Pors & Pesket	Morlaix Communauté	public	oui	Projet de bâtiment collectif (maison de la pêche) permettant de répondre aux besoins des professionnels du site en matière de bassins, viviers et chambres froides notamment.	Etude	Morlaix Communauté	15 360 €	35 000 €	2022
(FA5) : Coopérations	D'une mer à l'autre	Carré d'As	privé	non	Projet coopératif et social entre les habitants pêcheurs de Morlaix communauté et St Pierre de La Réunion	Communication / sensibilisation	Morlaix Communauté	59 414 €	97 958 €	2022

## Dynamique de programmation

Trois instances interviennent directement dans l'attribution du DLAL FEAMP :

- 1] **La Commission Mer et Littoral (CML)** : le porteur du projet, après avoir défini son projet avec l'aide de l'animateur de Morlaix Communauté, soumet à la CML une fiche projet et présente son projet aux membres de la CML. La CML donne un avis sur les projets sollicitant du DLAL FEAMP.
- 2] **Le Comité Unique de Programmation (CUP)** : si le projet est validé en CML, le porteur est invité à monter son dossier FEAMP avec l'appui de l'ingénierie administrative et financière du Pays de Morlaix, pour qu'il soit déposé au CUP. Le CUP est invité à valider les projets présentés. En cas de désaccord, le CUP émettra un avis argumenté, qui sera examiné par la CML et auquel elle répondra.
- 3] **La commission permanente régionale** : le projet est ensuite soumis à la commission permanente régionale qui attribue la contrepartie régionale (co-financement) au projet.

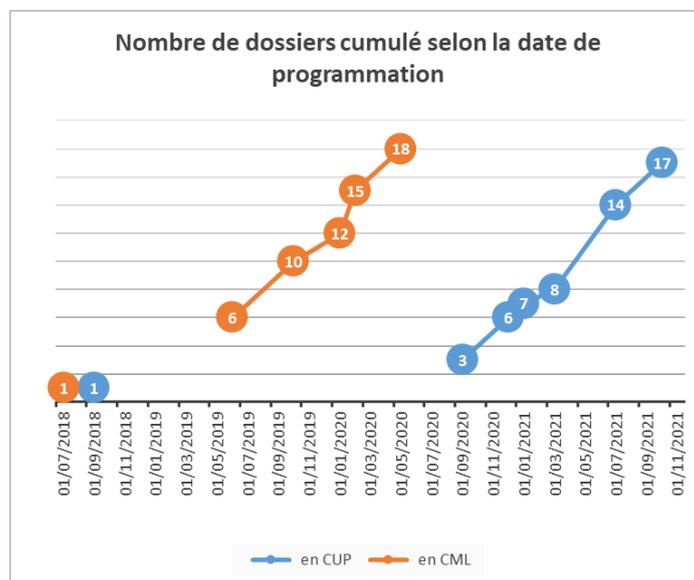


Figure 2 : Nombre de dossiers (en cumulé) validés en CML et en CUP entre 2018 et 2021

Bien que le programme DLAL FEAMP soit inscrit dans la programmation du FEAMP 2014-2020, son démarrage effectif n'a eu lieu qu'en 2016-17, après l'appel à candidatures pour les GALPA de la Région Bretagne. Le programme étant nouveau, les années qui ont suivi le lancement du GALPA ont surtout servi à diffuser le programme, identifier les premiers bénéficiaires, initier la dynamique de la CML.

Même si le premier dossier accepté en 2018 a été programmé de manière exceptionnellement rapide en CML puis en CUP<sup>9</sup>, la programmation s'est vraiment accélérée en 2019 (à l'échelle régionale, seul le Pays de Lorient a connu une situation similaire, les autres GALPA ayant validé plus de dossiers en 2018 et 2019). 17 dossiers sont ainsi validés en CML entre juin 2019 et mai 2020, soit sur un peu moins d'un an. On observe une grande inertie entre les CML et les CUP de dix mois à deux ans selon les dossiers. Ce décalage dans le temps est essentiellement lié à la constitution du

<sup>9</sup> Dans ce cas, le projet avait déjà été réfléchi en amont du lancement du DLAL.

dossier de demande d'aide européenne, un ensemble de pièces administratives devant être réunies et vérifiées en coordination avec les services régionaux et en amont du CUP. A noter qu'un dossier a été retiré entre la CML et le CUP à l'initiative du porteur de projet (dans un contexte de gestion du Brexit).

## Réalisations

17 dossiers ont été programmés sur l'ensemble des 5 fiches actions (Tableau 5 et Figure 3).

Tableau 5 : Caractéristiques financières des dossiers programmés par fiches action (nombre de dossiers, montants programmés, montants moyens programmés)

Fiche action	Nombre de dossiers	Montants FEAMP programmés (validés en CUP)	Montants programmés moyen (FEAMP) par projet
(FA1) Favoriser la participation des professionnels	0	0 €	-
(FA2) Conforter les atouts du Pays de Morlaix	5	170 813 €	34 163 €
(FA3) Valoriser les activités et les métiers maritimes	6	275 580 €	45 930 €
(FA4) Soutenir le développement des productions et filières	5	329 200 €	65 840 €
(FA5) Coopération	1	59 414 €	59 414 €
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>835 008 €</b>	<b>49 118 €</b>

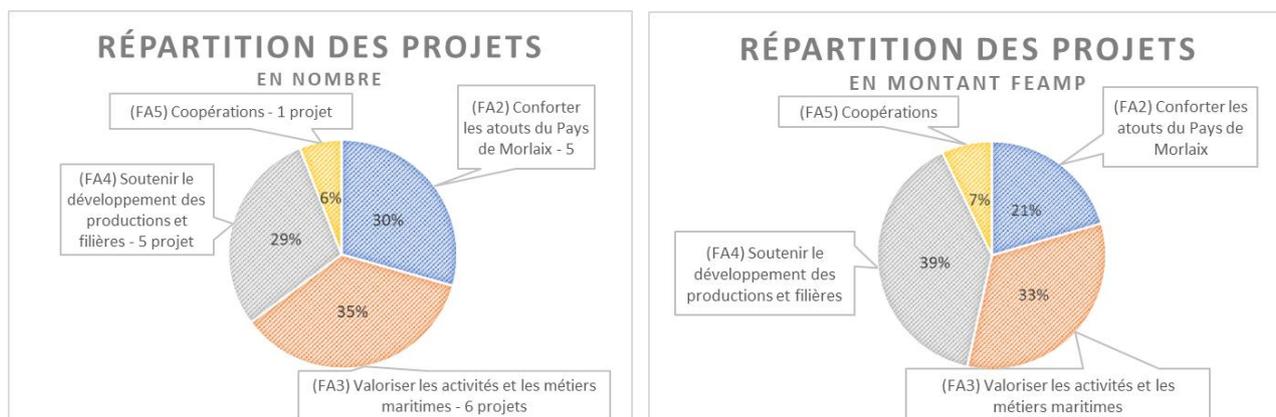


Figure 3 : Répartition des projets par fiche action. A gauche : répartition en nombre, à droite : répartition en montant programmé DLAL FEAMP.

À l'exception de l'action de Coopération qui n'a soutenu qu'un seul projet<sup>10</sup>, les dossiers programmés sont équitablement répartis entre les fiches actions, malgré des enveloppes maquettées assez différentes. Les FA3 et FA4 mobilisent, en effet, presque 75% des financements DLAL FEAMP programmés.

S'agissant de la contrepartie financière aux aides européennes FEAMP, ce programme a majoritairement sollicité les fonds de la Région (à hauteur de 40%). Rares sont les projets mobilisant

<sup>10</sup> Deux projets ont été présentés et validés en CML. Un des deux dossiers a été retiré entre la CML et le CUP à l'initiative du porteur de projet (dans un contexte de gestion du Brexit).

d'autres subventions/co-financements<sup>11</sup>, et lorsque c'est le cas, le projet est parfois divisé en deux lots, l'un sur le FEAMP, l'autre sur d'autres sources de financements. À l'exception de la FA5 de coopération, les porteurs de projet autofinancent leur projet à hauteur de 20%.

### Caractéristiques globales des projets soutenus

Au regard des 17 projets programmés entre 2018 et 2021, quatre grandes catégories de projet peuvent être distinguées (Tableau 6 et Figure 4) :

- **Communication / sensibilisation** aux métiers et aux savoir-faire liés à la mer ;
- **Travaux** de restauration, de réhabilitation ou d'aménagement ;
- **Études** préalables à de la planification du littoral ou à des travaux ;
- **Structuration de filières** professionnelles de la mer, nouvelles ou existantes.

Tableau 6 : Caractéristiques financières des dossiers programmés par fiche action (nombre de dossiers, montants programmés, montants moyens programmés)

Type de projet	Nombre de dossiers	Montants FEAMP programmés (validés en CUP)	Montants programmés moyen (FEAMP) par projet	Part de porteur public	Répartition selon les FA
Communication / sensibilisation	3	116 213 €	38 738	0 %	FA3, FA5
Études	4	92 274 €	23 068 €	50 %	FA2, FA4
Travaux	8	523 804 €	65 475 €	75 %	FA2, FA3, FA4
Structuration de filières	2	102 628 €	51 314 €	50 %	FA3, FA4

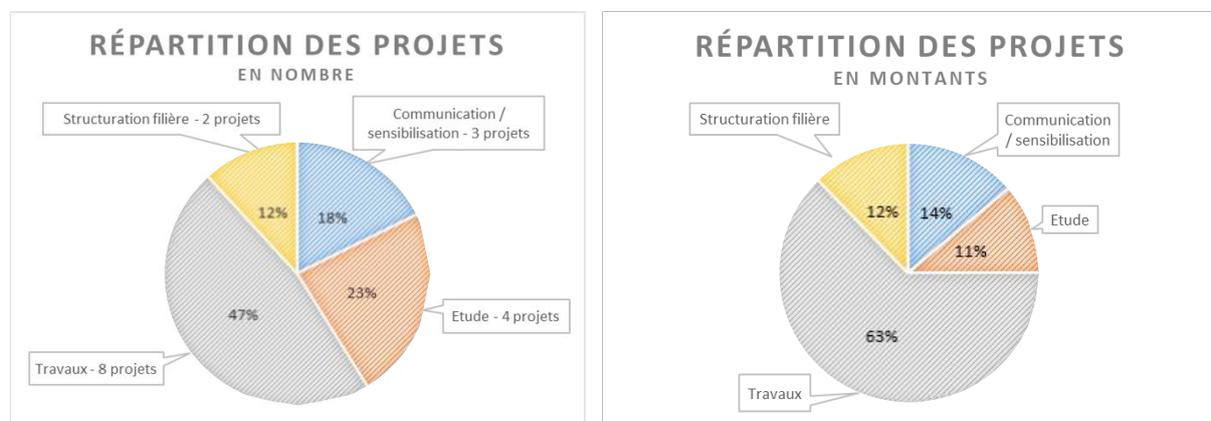


Figure 4 : Répartition des projets par typologie d'action. À gauche : répartition en nombre, à droite : répartition en montant programmé DLAL FEAMP.

Ainsi, les projets programmés en Pays de Morlaix possèdent un profil assez varié, qui va au-delà d'un accompagnement des seuls métiers de la pêche et de l'aquaculture.

<sup>11</sup> Autres sources de financement : département, appel à projet « Dynamisme bourgs ruraux », collectivités – d'après les fiches actions présentées en CML.

Si les **projets de travaux** sont les plus nombreux (8/17) et mobilisent la plus grande partie du fonds DLAL FEAMP (63%)<sup>12</sup>, ils n'en sont pas moins diversifiés au regard des sites réhabilités ou restaurés. En effet, il peut s'agir de travaux sur des sites professionnels (5 projets : couverture de canaux en pisciculture, réhabilitation d'un bâtiment aquacole, aménagement d'une unité de prétraitement d'effluents, travaux sur la cale du Bruly, travaux sur le palud du Dourduff), de travaux sur des sites touristiques ou culturels (3 projets : modernisation d'un musée maritime, restauration d'un phare, amélioration de condition d'accueil d'une galerie de visite). Ainsi, près de 75% des travaux sont portés par des acteurs publics mais majoritairement pour l'amélioration des infrastructures à destination des professionnels.

Les **études** représentent les dossiers aux budgets les plus faibles avec seulement 23 000 € de subvention DLAL FEAMP en moyenne et un cumul de 11% des fonds de la programmation. Sur le Pays de Morlaix, ce type d'action a été bien mobilisé (23% des dossiers déposés), y compris par les porteurs de projets privés (2 études sur les 4).

Les actions de **communication / sensibilisation** n'ont pas été portées par des acteurs publics. Parmi les trois projets de cette nature, deux porteurs sont des acteurs relevant de la sphère associative (associations ULAMiR-CPIE et Carré d'As). Ces deux derniers ont mené des actions de sensibilisation autour de la mer et du littoral, son environnement, ses métiers, ses savoir-faire, ses usages. Le troisième projet est PESKEKOM porté par le CDPMEM29 et s'attache à valoriser, par la communication, les métiers et les ressources de la mer.

Enfin, deux projets accompagnent le **développement de filières** professionnelles : « Blue Valley », pour le développement d'une filière de biotechnologie et bioéconomie bleue et « Passerelle pêche » pour la création d'un pôle d'information à la création et à la reprise des entreprises de pêche.

Près de la **moitié des projets sont en cours de réalisation** avec un calendrier prévisionnel allant jusqu'à ou au-delà de 2022. Le recul sur les résultats des projets est donc à ce stade encore insuffisant pour avoir une perception complète des effets à court terme, voire à moyen-long terme. Les premiers résultats du programme exposés par la suite ne sont pas représentatifs de l'ensemble de la programmation. Il s'agira donc de faire un nouveau bilan lorsque l'ensemble des projets seront terminés en 2023 afin d'avoir une vision exhaustive.

Enfin, concernant la **localisation des projets**, ils se sont **concentrés pour moitié** sur les communes de **Morlaix Communauté** avec 8 des 17 des projets situés dans le territoire de cet EPCI (8/17) **contre deux dans celui de Haut-Léon Communauté et un dans celui de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau**. Environ un tiers des projets sont menés à une échelle plus large, à l'interface entre les Pays ou à une échelle départementale : bien qu'implanté sur le site de Roscoff, le projet Blue Valley s'adresse à l'ensemble du Pays de Morlaix ; deux études et un projet de sensibilisation sont menés dans l'ensemble de la Baie de Morlaix, à l'interface entre Morlaix Communauté et Haut Léon Communauté ; enfin, les projets Passerelle pêche et PESKEKOM portés par le CDPMEM du Finistère sont quant à eux réalisés à une échelle

---

<sup>12</sup> Si l'on pouvait s'attendre à ce que le retrait du seuil supérieur des montants alloués aux projets entraîne une forte consommation de l'enveloppe DLAL FEAMP par quelques projets aux montants élevés – notamment des travaux – le programme semble avoir réussi à conserver un équilibre avec d'autres types de projets (47% de travaux pour 63% de l'enveloppe). Cela semble signifier que les projets de travaux ayant bénéficié du DLAL FEAMP ont été de taille modeste.

départementale sur plusieurs Pays du Finistère. Nous constatons ainsi que les acteurs se sont emparés différemment du financement DLAL selon les territoires.

### *Caractéristiques des porteurs de projet*

Les porteurs de projet se répartissent de manière plutôt égale entre les porteurs de projet publics (53%) – incluant les communes et collectivités du Pays de Morlaix – et les porteurs de projet privés (47%) – incluant associations (2), organismes professionnels (3), entreprises (1).

Une **large majorité des dossiers est portée par des membres de la CML** (71%). Les membres de la CML étant essentiellement des représentants d'acteurs structurés (publics ou privés), la question de la représentation des acteurs non structurés et/ou isolés peut se poser. De plus, trois acteurs de la CML sont multi-bénéficiaires : le Comité Régional de la Conchyliculture (CRC) avec deux dossiers sur une fiche action<sup>13</sup> ; Morlaix Communauté avec trois dossiers sur deux fiches actions ; le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CDPMEM) avec trois dossiers sur deux fiches actions.

---

<sup>13</sup> À noter que le projet de Locquéolé sur la cale du Bruly est directement issu de l'étude sur les points de débarquement en baie de Morlaix menée par le CRC.

### III. Retours sur la programmation 2014-2020

Cette partie s'attache à présenter une analyse des retours d'acteurs sur les trois axes suivants :

- Vision stratégique du programme
- Efficience du programme au regard de sa mise en œuvre
- Premiers résultats perceptibles du programme

Elle s'appuie sur une quinzaine d'entretiens semi-directifs et sur sept réponses obtenues à un questionnaire en ligne (liste des personnes interrogées et grille d'entretiens en Annexe 3 : Liste des acteurs interrogés en entretiens et Annexe 4 : Grille d'entretien) auprès des membres de la CML, des membres du CUP, des porteurs de projets, des équipes techniques du GALPA et de la Région.

#### 1. La vision stratégique du programme

Première candidature au DLAL en Pays de Morlaix, cette programmation FEAMP (2014-2020) est considérée comme une préfiguration de la prochaine plus structurée.

##### *Pertinence au regard des besoins existants*

Les axes stratégiques, déclinés dans les quatre premières fiches actions, ont été l'objet d'une large concertation au moment de la candidature GALPA, auprès des acteurs maritimes publics, professionnels ou venant de la recherche. Jamais organisés auparavant, ces ateliers ont marqué les esprits : plusieurs acteurs sont ainsi revenus sur ce temps fort, soulignant encore une fois leur satisfaction par rapport à ce processus.

Volontairement orientés vers les activités professionnelles de la mer et du littoral, les objectifs des fiches actions ont été suffisamment larges pour permettre l'ouverture à des acteurs et des actions indirectement liées aux professions de la pêche et de l'aquaculture, comme c'est le cas de la restauration du phare de Moguéric qui a aujourd'hui une fonction culturelle, ou au programme d'actions autour de la mer et du littoral porté par Carré d'As, un centre social. En ce sens, le Pays de Morlaix semble avoir anticipé l'ouverture de la prochaine programmation à l'économie bleue, en soutenant des projets tels que Blue Valley pour le développement des biotechnologies. Ainsi, pour certains membres de la CML, le DLAL est particulièrement intéressant pour des projets novateurs, comportant des incertitudes et pouvant difficilement être financés par d'autres biais (par ex. financements privés). Les professionnels de la mer restent néanmoins les principaux bénéficiaires du programme, conformément aux attentes issues de la concertation (6 projets portés par eux et 4 projets qui leurs sont destinés). Seule la fiche destinée à la formation des professionnels pour faciliter leur participation aux démarches territoriales et organes de gouvernance n'a pas trouvé son public, bien que cet enjeu qui ait émergé au cours des ateliers de concertation. Ceci peut s'expliquer par le fait que cette thématique de la gouvernance soit présente de façon transversale dans toutes les fiches actions et par le fait que cette problématique est peut-être plus liée à un manque de moyen des professionnels face à la multiplication des sujets sur lesquels ils doivent intervenir.

La stratégie DLAL FEAMP du Pays de Morlaix est également complémentaire avec les autres fonds et subventions du territoire, témoin d'une bonne articulation avec les autres stratégies. Les acteurs interrogés considèrent ainsi que c'est un dispositif **bien fléché** sur le volet maritime, **sans équivalent**, et qu'il faut faire perdurer sur le long terme. Pour les acteurs professionnels, les deux

volets FEAMP territorial (DLAL) et sectoriel se complètent assez bien. Le DLAL permet notamment de maintenir le lien avec des préoccupations locales, de mettre en avant l'intérêt collectif et de mettre en réseau les acteurs, tandis que les autres mesures répondent à des besoins davantage de l'ordre de l'investissement individuel. Les projets du GALPA semblent ainsi cohérents avec les enjeux locaux, en raison de leur ancrage territorial local, dans un cadre plus libre que les mesures proposées à un niveau régional ou national comme c'est le cas pour le reste des mesures FEAMP.

### *Le processus de sélection des projets*

Comme évoqué en partie I.2, **trois instances interviennent directement dans le processus de sélection** des projets candidats au DLAL FEAMP : la CML, le CUP, la commission permanente régionale. À cela s'ajoutent une phase amont d'identification des projets par l'animateur du GALPA, une phase aval d'instruction des dossiers par les services de la Région. Pour les acteurs interrogés, ces nombreuses strates peuvent représenter une contrainte assez forte pour les projets, qui subissent déjà la lourdeur administrative liée au montage d'un dossier d'aide européenne. En effet, la **multiplication des instances dans la procédure DLAL FEAMP semble augmenter d'autant plus le délai de sélection définitive du dossier**, ce qui peut présenter un risque pour les porteurs de projet qui doivent avancer des frais parfois importants au regard de leur trésorerie. En outre, si le CUP peut apporter une vision croisée des différents fonds européens territoriaux, dans le cas du DLAL FEAMP, il suit les décisions de la CML, considérée comme l'instance la plus apte à juger de la pertinence des dossiers déposés. L'ensemble des projets déposés en CML<sup>14</sup> ont été retenus au cours de la programmation 2014-2020.

Plus spécifiquement sur le fonctionnement de la CML, les retours des acteurs sont nombreux et témoignent d'une perception très positive de cette commission, lieu de discussions sur les thématiques maritimes sans équivalent. Les retours d'acteurs font valoir le **caractère collectif et collégial** des décisions prises, qui s'effectuent dans un cadre apolitique. La bonne représentation pluri-institutionnelle et pluri-professionnelle des acteurs en CML<sup>15</sup> est valorisée et tous les membres de la CML interrogés soulignent la **richesse des échanges** permis par cette instance autour de la présentation des projets. Cet intérêt pour les échanges en CML est également partagé par les porteurs de projet, et tout particulièrement par des porteurs de projet publics – pour qui l'exercice peut être inhabituel par rapport à d'autres procédures d'obtention d'aides. D'après eux, ce dialogue permet de donner du sens par une mise en perspective et un ancrage territorial plus fort des projets. De manière générale, la CML apporte une forme de **cohérence stratégique** à l'échelle du GALPA.

Quelques points de vigilance sont néanmoins mentionnés par certains acteurs (entretiens et questionnaires) :

- La présence des professionnels en CML est dépendante des contraintes de leurs activités, en particulier par rapport aux marées pour les pêcheurs et ostréiculteurs. Ainsi même si l'augmentation du nombre de rencontres a été mentionnée à plusieurs reprises – dans

---

<sup>14</sup> Ayant fait l'objet d'une fiche projet.

<sup>15</sup> La CML est composée d'un collège public (représentants du Pays de Morlaix, des trois communautés de communes et de la Station Biologique de Roscoff), d'un collège privé (représentants des secteurs pêche et aquaculture, algues, conchyliculture, et chambre de commerce d'industrie et conseil de développement), d'invités consultatifs (représentants de la DDTM, de la Région, du Département), et de techniciens (GALPA, Région, Département).

l'optique de permettre à la CML de s'emparer d'autres sujets et ainsi d'élargir son rôle au-delà de la sélection des projets – il semble nécessaire de réfléchir à l'articulation entre sollicitations et contraintes des membres professionnels.

- L'acculturation des acteurs au fonctionnement de ce type d'instance pourrait être facilitée.
- Un lien avec d'autres Pays voisins, également GALPA, pourraient être renforcé.

### *Sélection des projets : les critères de sélection*

Afin de guider la CML dans la sélection des projets, une grille de critères de sélection a été établie de manière concertée au moment de la candidature du GALPA du Pays de Morlaix. Elle sert aux membres de la CML pour guider les décisions et valider la programmation de chaque projet par un système de notation à la suite des échanges avec le porteur de projet. Ce système permet d'éviter les rapports de force, toutes les notations ayant la même valeur.

De manière unanime, la grille de critères de sélection est considérée comme **adaptée et pertinente**. Deux critères font cependant l'objet de discussion. Le critère « respect du **développement durable** » est considéré comme obsolète, trop généraliste ou insuffisamment ambitieux par une grande majorité d'acteurs interrogés (deux personnes interrogées par questionnaire sur sept le considèrent comme non pertinent). Certains acteurs proposent de le remplacer par un – ou plusieurs – critère plus spécifique, tel que la prise en compte des enjeux climatique et écologique dans la conception projet. Le critère « caractère innovant » semble parfois non adapté (par ex. 2 enquêtés le considèrent également comme non pertinent) car compris majoritairement sous l'angle de l'innovation technologique.

#### **VISION STRATEGIQUE DU PROGRAMME – EN RESUME**

- ✓ Une concertation sur la stratégie très largement appréciée
- ✓ Un dispositif DLAL FEAMP bien fléché et sans équivalent se distinguant par son fort ancrage territorial local et sa vision de l'intérêt collectif
- ✓ Un fonctionnement de la CML amplement salué garantissant des échanges riches, des décisions collégiales et une cohérence stratégique à l'échelle du GALPA
- ✓ Des critères de sélection des projets adaptés et pertinents avec un point de vigilance concernant ceux du développement durable et de l'innovation
- ✓ Des acteurs de la pêche et de l'aquaculture principaux bénéficiaires mais avec une ouverture à l'économie bleue déjà perceptible
- ✓ Un processus de sélection des projets avec plusieurs instances particulièrement long

## **2. Mise en œuvre du programme**

### *Animation : avantages et inconvénients du partenariat Morlaix Communauté - Pays de Morlaix*

Le partenariat Morlaix Communauté – Pays de Morlaix a été élaboré pour la candidature GALPA pour unir les compétences complémentaires de chacune des deux structures. Le Pays de Morlaix a en effet une expérience forte d'animation et de gestion de fonds européens territoriaux puisqu'il travaille depuis plus de 15 ans avec le dispositif LEADER. Morlaix Communauté dispose de compétences sur les thématiques de la mer et le littoral et d'un réseau d'acteurs maritimes utiles à la mise en œuvre du DLAL. Le partenariat sous le pilotage et la coordination du Pays de Morlaix

et conventionné avec le GALPA, établit ainsi une articulation entre l'animation et de la gestion confiées respectivement au service mer et littoral de Morlaix Communauté, et au Pays de Morlaix. L'animation telle que définie par le conventionnement devait donc inclure les actions suivantes :

- Porter à connaissance du dispositif DLAL auprès du réseau d'acteurs maritimes et du territoire du GALPA, grâce notamment la création de groupes de travail spécifiques, l'animation de rencontres thématiques ou transverses,
- Identifier et faire émerger les potentiels projets éligibles au DLAL,
- Accompagner le porteur de projet pour la rédaction des fiches projets jusqu'à la présentation en CML,
- Préparer et animer la CML.

Le Pays de Morlaix assurait quant à lui les tâches suivantes :

- Réception de la fiche projet et accompagnement de la constitution du dossier DLAL FEAMP après avis définitif en CUP,
- Appui aux porteurs de projet pour constituer le dossier de paiement et suivi des paiements,
- Inscription des dossiers DLAL FEAMP dans les outils de suivi FEAMP,
- Suivi administratif de la CML,
- Préparation, animation et gestion de la CUP.

Lorsque l'on interroge les acteurs membres de la CML, le partenariat entre Morlaix Communauté et le Pays de Morlaix est perçu comme pertinent mais sous-exploité, en particulier par manque de temps<sup>16</sup>. Plusieurs acteurs regrettent que l'animation n'ait pas été plus forte, en particulier sur la communication du programme (en particulier, 5 enquêtés par questionnaire sur 7 le déplorent).

La diffusion du DLAL FEAMP s'est en effet essentiellement réalisée via le réseau d'acteurs : le **réseau partenarial, public et professionnel** a ainsi eu un rôle majeur pour relayer le programme et faire remonter les projets, et cela est souligné de manière quasi-systématique au cours des entretiens, y compris par les porteurs de projet. Le service mer et littoral de Morlaix Communauté a assuré son rôle de relai, en particulier auprès des réseaux professionnels. Enfin, aucun groupe de travail ou rencontre thématique ou transverse n'a eu lieu au cours de la programmation soit par faute de temps soit par manque d'initiatives de la part de la CML. À noter qu'un cycle de conférence et une journée d'actions spécifiques sur la maritimité avait été proposés par le Conseil de Développement au cours de la seconde CML (12/07/2018) mais que l'initiative n'a pas aboutie.

Le partenariat entre deux structures – présentant des missions et un fonctionnement différent – a pu engendrer des difficultés pour les équipes techniques notamment concernant la coordination interne et l'échange d'information. Pour les acteurs externes au GALPA, la distinction entre les rôles des différents interlocuteurs de l'équipe technique du GALPA n'était pas forcément toujours claire. Pour la Région, avoir plusieurs personnes en charge du dispositif et sur plusieurs structures a parfois complexifié le partage d'information. Pour les équipes techniques, y compris régionale, la plus grande difficulté résidait dans le temps disponible et dédié à la mission. Le DLAL FEAMP n'étant pas l'unique mission de l'animateur, le temps consacré au FEAMP a été réduit au profit d'autres missions. Pour la prochaine candidature, la Région a choisi d'exiger 1 ETP minimum pour l'animation.

### *Accompagnement des porteurs de projet : perceptions des porteurs*

De manière unanime, les porteurs de projets interrogés reconnaissent que **l'assistance technique en matière d'ingénierie administrative et financière a été selon eux très présente et**

---

<sup>16</sup> Comme vu en partie II.1, l'animation effective est de 0,1 ETP contre 0,3 ETP prévu.

**indispensable** au montage du dossier. C'est d'autant plus le cas pour des porteurs de projets qui n'émergent pas habituellement au FEAMP.

La procédure européenne (incluant le montage du dossier, l'instruction puis les justifications pour le paiement) s'avère **longue, chronophage et parfois en décalage** avec les besoins financiers des porteurs de projet, en raison de son inertie. Cela peut être potentiellement dommageable pour les structures porteuses lorsque ce délai est mal anticipé notamment pour des avances de frais ou pour du temps d'ingénierie administrative. Cette procédure semble plus légère dans le cas d'études, qui requiert moins de justificatifs et de suivis qu'un programme de sensibilisation aux actions multiples et sujettes à des adaptations sur le terrain lors de leur mise en œuvre.

Les porteurs de projet déplorent **un manque de flexibilité** qui se traduit par l'impossibilité de demander un avenant pour faire face à des évolutions lors de la réalisation du projet. Pour les porteurs issus des structures professionnelles, la procédure de demande d'aide sur les mesures sectorielles (formulaire Cerfa) est également différente de celle suivie par le DLAL. Le DLAL demeure plus accessible pour les structures ayant déjà une expérience des fonds européens et peut donc être dissuasif pour certains acteurs non rompus à cet exercice.

Enfin, quelques projets ont dû être retravaillés – y compris post-CML – avant d'être en accord avec les exigences européennes et régionales, mais à terme, aucun dossier n'a été rejeté. Pour les acteurs interrogés, la constitution du dossier avec l'aide de l'assistance technique du GALPA n'a cependant pas influencé le fond de leur projet. Cette aide a permis de bien prendre en compte les exigences du DLAL et d'alerter sur l'éligibilité des dépenses, les justificatifs nécessaires et le montage technique du dossier. Malgré cette perception de lourdeur des dossiers DLAL, l'accompagnement technique local, par un opérateur sur le territoire, est cité comme le **premier avantage du DLAL** par les acteurs interrogés. Cet accompagnement de proximité rassure car il garantit un véritable ancrage territorial et une bonne connaissance du terrain contrairement à des procédures gérées au niveau régional.

## *Suivi*

Les modalités de suivi des dossiers post-réalisation ne sont pas clairement identifiées dans la convention de partenariat entre Morlaix Communauté et le Pays de Morlaix. Le suivi des objectifs stratégiques s'avère compliqué en l'absence de retour sur les critères de résultats des différents projets.

Au cours des entretiens, la grande partie des acteurs interrogés regrette ainsi qu'il n'y ait pas eu plus de retours sur les projets en cours ou réalisés, sachant que seulement la moitié a été finalisée avant fin 2021. La crise sanitaire a pu également compliquer cette phase de retours d'expérience. En outre, peu de porteurs de projets ont une vision globale des autres projets.

## MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME – EN RESUME

- ✓ Un partenariat entre Morlaix Communauté et le Pays de Morlaix considéré comme pertinent étant donné la complémentarité de leurs compétences mais sous-exploité
- ✓ Une animation s'appuyant fortement sur le réseau partenarial existant mais pouvant être renforcée sur la communication vers un plus large public
- ✓ Une absence de groupe de travail ou rencontre thématique ou transverse à déplorer
- ✓ Une assistance technique très présente et indispensable avec une proximité appréciée
- ✓ Une procédure européenne longue, chronophage, rigide et parfois en décalage avec la réalité du terrain
- ✓ Des modalités de suivi des dossiers post-réalisation non clairement identifiées et des critères de résultats peu renseignés
- ✓ Une difficulté pour les porteurs de projets d'avoir une vision globale de la programmation, potentiel frein à l'appropriation de la stratégie par les acteurs en dehors des membres de la CML

### 3. Premiers résultats du programme

Comme annoncé en partie II.2, une grande partie des projets n'étant pas terminée (à minima 8 projets sur 17), les résultats présentés sont partiels. D'autre part, dans le cadre de cette évaluation, 8 porteurs de projets sur 11 ont été interrogés ne permettant pas d'avoir une vision exhaustive.

#### *Effet levier*

Deux profils de projets se distinguent à la suite des retours des entretiens et des questionnaires :

- Des projets qui n'auraient pas vu le jour sans le DLAL FEAMP ;
- Des projets qui se seraient potentiellement réalisés sans DLAL FEAMP, mais pour lesquels la subvention a permis une accélération de leur mise en œuvre.

Même si une majorité de porteurs interrogés en entretien tend à placer les projets dans la première catégorie, les réponses au questionnaire viennent nuancer ce constat : sur les quatre porteurs de projet, seul un, estime que son projet n'aurait pas eu lieu en l'absence de DLAL, les autres étant inscrits à l'agenda de certains élus, auraient eu lieu de toute façon. Néanmoins, tous estiment que le DLAL a accéléré leur mise en œuvre et ces projets semblent avoir bénéficié du cadre DLAL qui favorise une meilleure appropriation locale grâce aux échanges avec les acteurs en CML. Deux acteurs interrogés par questionnaire estiment que l'aide DLAL FEAMP a permis de fournir une ingénierie au service du tissu économique local favorisant le développement de collaborations autour d'activités innovantes.

A noter que pour l'un des porteurs de projet, l'obtention d'une aide dans le cadre du DLAL FEAMP a permis d'augmenter la visibilité de sa structure, notamment auprès d'autres financeurs.

Le DLAL, par le biais de la CML, permet de mobiliser les établissements publics de coopérations intercommunales (EPCI) sur les sujets maritimes. Les EPCI pourraient être ainsi encouragés à intervenir plus fortement sur ces enjeux maritimes à travers le financement d'actions sur leur territoire.

## Effets perceptibles

De manière générale, les projets semblent avoir des effets à différentes échelles : localement sur le site du projet, à l'échelle du Pays, ou à une échelle départementale. Quelle que soit l'échelle, les projets s'appuient sur une forte implication des acteurs locaux. Un acteur souligne que le GALPA du Pays de Morlaix a pu développer des projets participant à une forme de planification spatiale à travers des études telles que celles sur les points de débarquement conchylicole ou sur l'érosion du trait de côte.

Pour les quelques projets à effets immédiats, les résultats semblent encourageants :

- Le projet « **D'une mer à l'autre** » porté par l'association **Carré d'As**, a permis de toucher plusieurs centaines de personnes (plus de 375, toutes actions cumulées entre 2019 et 2020<sup>17</sup>) provenant des quartiers de Morlaix grâce notamment à des actions pédagogiques autour de la mer telles que des sorties découvertes du littoral et des métiers de la mer, des échanges interculturels, ou encore la création d'une radio locale animée par des jeunes de moins de 25 ans. Les actions ont ainsi contribué tout particulièrement aux enjeux de connaissance (sensibilisation) et de coopération y compris avec le grand public.
- Le projet expérimental de **couverture d'un canal en pisciculture** pour éviter la prolifération d'algues **par les Aquaculteurs Bretons** a, à court terme, atteint ses objectifs et pourrait être reproduit sur d'autres sites.
- Le projet **d'amélioration des conditions d'accueil du public à la galerie de visite de la criée de Roscoff** porté par la **CCIMBO** présente une rénovation réussie mais offre des résultats mitigés en termes de fréquentation, qui s'expliquent principalement par la crise sanitaire.
- Le projet **Blue Valley**, bien qu'encore en cours de réalisation, possède d'ores et déjà un rayonnement qui va au-delà de son simple site d'implantation, avec un réel portage et partage politique y compris par des acteurs et élus non directement liés au projet. Ce dernier est ainsi cité à titre d'exemple par quatre interlocuteurs.

Enfin, d'après les réponses au questionnaire en ligne, le programme a pu avoir des effets sur :

- Les synergies entre acteurs (5/7 enquêtés) – c'est l'effet le plus mentionné par les acteurs ;
- La création ou le maintien d'activité économique et/ou le maintien d'emplois et/ou la création d'emploi (5/7 enquêtés) ;
- L'attractivité du territoire ou l'attractivité de l'entreprise (4/7 enquêtés) ;
- Le développement durable du territoire (4/7 enquêtés) ;
- La formation/ les métiers (2/7 enquêtés)

La thématique du changement climatique a suscité plusieurs réactions. Des projets ayant trait au changement climatique, élément fort de la candidature, étaient attendus. Le ressenti des acteurs est cependant plutôt mitigé à ce sujet, considérant qu'il n'a pas été suffisamment abordé. La réalisation d'une étude est à noter sur le niveau de risques de submersion et d'érosion sur le littoral de Morlaix Communauté (voir Tableau 1).

---

<sup>17</sup> Bilan 2019-2020 des actions FEAMP fourni par Carré d'As.

## *Durabilité / Pérennité des projets*

Les quatre porteurs de projets interrogés par questionnaire répondent plutôt positivement à la question : « la pérennité de votre(vos) projets est-elle assurée (au-delà de 2021) ? ». Certains projets ont vocation à être poursuivis dans le temps. Cela peut s'exprimer de deux manières différentes : soit il s'agit de travaux (rénovation/réhabilitation) qui ont vocation à donner un nouveau souffle au site concerné ; soit il s'agit d'études qui ont pour objectif de dresser un état des lieux pour enclencher une dynamique sur le moyen-long terme.

Une réflexion est menée par certains porteurs de projets concernant la pérennisation de certains outils à destination des professionnels : par exemple la reprise par l'interprofession ou par une association existante de l'outil de création-reprise Passerelle-Pêche ; ou encore l'utilisation de temps en interne de la structure professionnelle existante pour l'outil de communication PESKEKOM.

### **PREMIERS RESULTATS PERCEPTIBLES – EN RESUME**

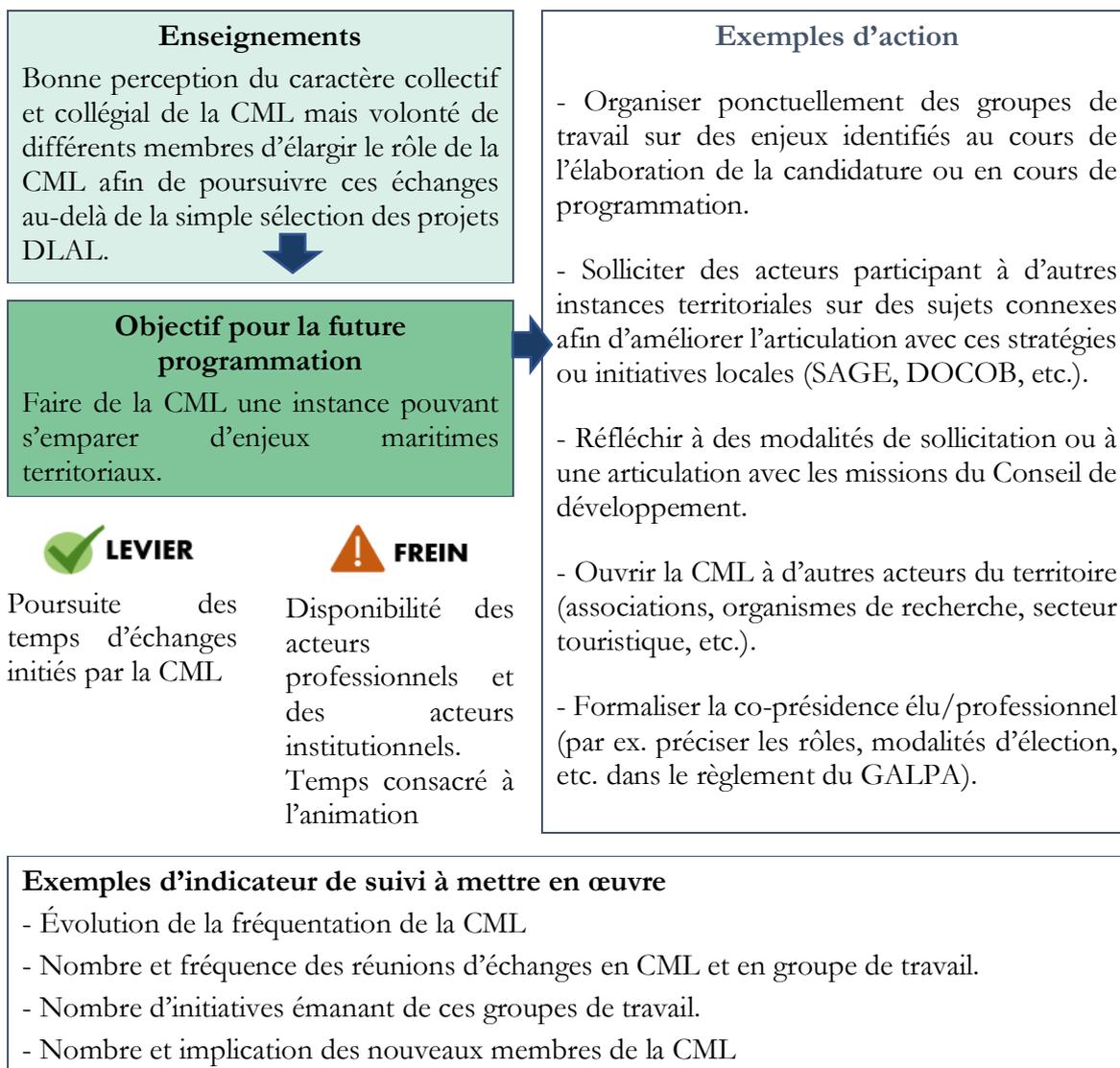
- ✓ Un rôle reconnu du DLAL FEAMP pour l'émergence et l'accélération des projets avec une forte appropriation locale
- ✓ Des effets des projets perceptibles à différentes échelles du local au régional
- ✓ Une mobilisation des EPCI à travers la CML, potentiel élément de préfiguration d'une plus forte intervention de leurs parts sur les thématiques maritimes
- ✓ Des résultats encourageants concernant les projets réalisés
- ✓ Une réflexion menée sur la pérennité des projets par les porteurs mais à intensifier

## IV. Propositions opérationnelles d'amélioration en vue de la programmation 2021-2027

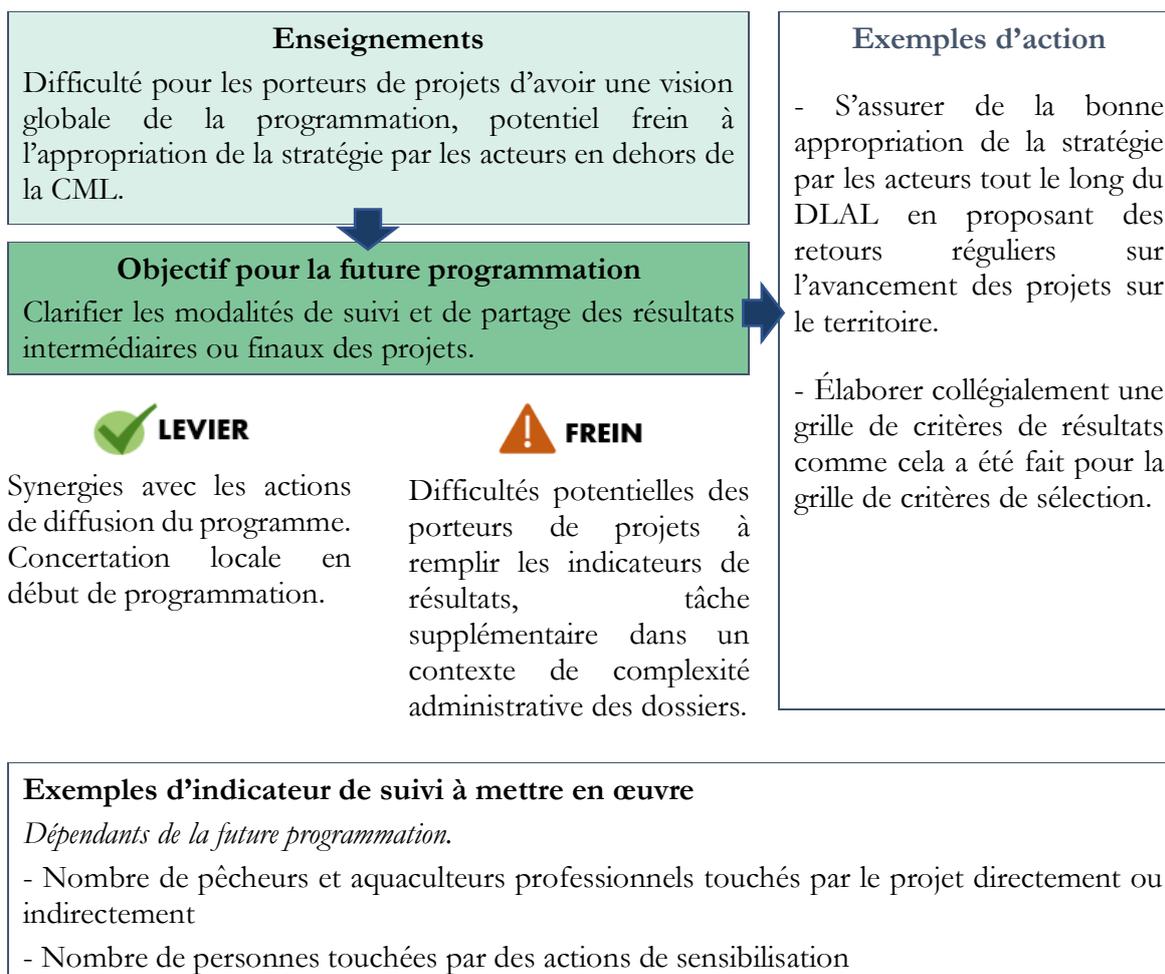
### 1. Formulation de recommandations

Les fiches suivantes détaillent des recommandations opérationnelles pour la future programmation sur la base des enseignements tirés de l'évaluation. Pour chaque objectif, des exemples d'actions sont proposés ainsi que des indicateurs de suivi.

#### ENJEU : GOUVERNANCE DU PROGRAMME



## ENJEU : SUIVI ET VISION STRATEGIQUE DU PROGRAMME



## ENJEU : ANIMATION DU PROGRAMME

### Enseignements

Le partenariat Pays de Morlaix-Morlaix Communauté est pertinent étant donné la complémentarité de leurs expertises mais sous-exploité.



### Objectif pour la future programmation

Fluidifier les échanges entre animation et gestion du programme et clarifier le rôle de chacun des interlocuteurs pour les acteurs externes au GALPA.



### Exemples d'action

- Réfléchir à (i) une redéfinition de façon collégiale des missions de chacun (en particulier concernant le suivi des projets) et les inscrire dans un nouveau contrat de partenariat Pays de Morlaix-Morlaix Communauté [ou] (ii) une internalisation de l'animation et de la gestion au Pays de Morlaix (une seule structure) pour ne mobiliser le service mer et littoral qu'en tant qu'expert et point de contact réseau

- Redéfinir le temps alloué à chaque mission



#### LEVIER

Retours d'expérience positifs liés à la première programmation.



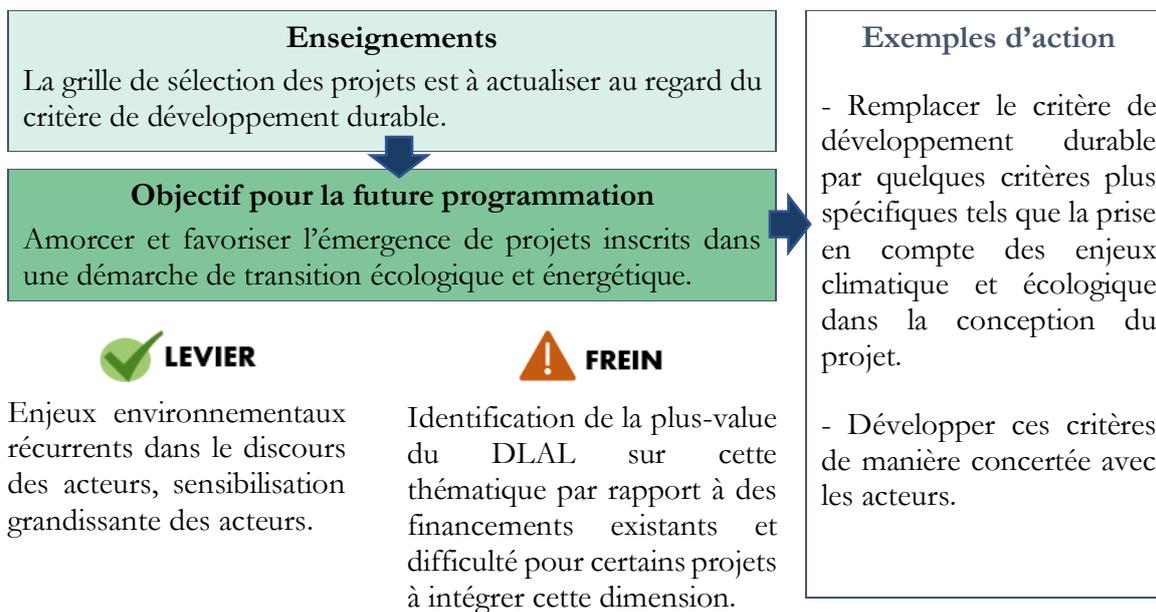
#### FREIN

Manque de temps et absence de proximité géographique des bureaux des deux structures.

### Exemples d'indicateur de suivi à mettre en œuvre

- Temps dédié à l'animation (ETP)
- Temps dédié à la gestion (ETP)

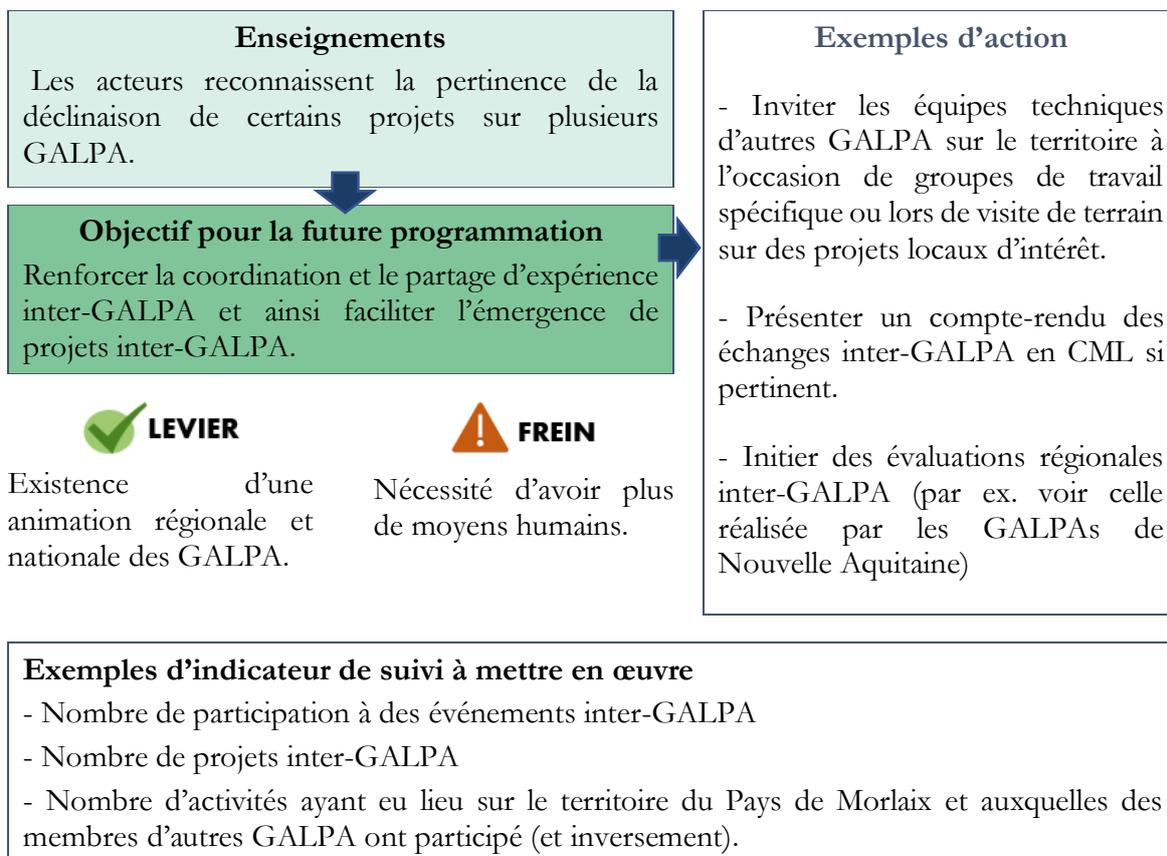
## ENJEU : SELECTION DES PROJETS



### Exemples d'indicateur de suivi à mettre en œuvre

- Nombre de projets intégrant une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou une dimension d'adaptation au changement climatique
- Nombre de projets intégrant une réflexion sur l'efficacité énergétique
- Nombre de projets participant à l'adaptation du territoire et des métiers de l'économie bleue au changement climatique
- Nombre de projets prenant compte de critères environnementaux dans leur projet (biodiversité, éco-conception, mobilité douce, énergie verte, etc.)

## ENJEU : COORDINATION INTER-GALPA



*N.B. : Pour la programmation 2021-2027, la Région Bretagne a indiqué que les projets inter-GALPA tels ceux déposés par le CDPMEM du Finistère au cours de la programmation 2014-2020 sur les trois GALPA finistériens (PESKEKOM, ESTOC, Passerelle-Pêche) ne relèveront plus du DLAL mais du FEAMPA sectoriel.*

## ENJEU : ACCULTURATION

### Enseignements

Malgré l'évolution des prérogatives des EPCI sur les espaces côtiers et maritimes, ces derniers peuvent rencontrer des difficultés à s'emparer des thématiques maritimes par manque de connaissance ou de moyens. L'interdépendance des activités terrestres et maritimes rend l'intervention des élus tout à fait pertinente sur les enjeux maritimes.

### Objectif pour la future programmation

Acculturer les élus du territoire au DLAL FEAMP et aux enjeux de l'économie bleue



#### LEVIER

Sollicitation des élus par le biais de la CML.



#### FREIN

Manque de temps et maîtrise partielle de certains enjeux.

### Exemples d'action

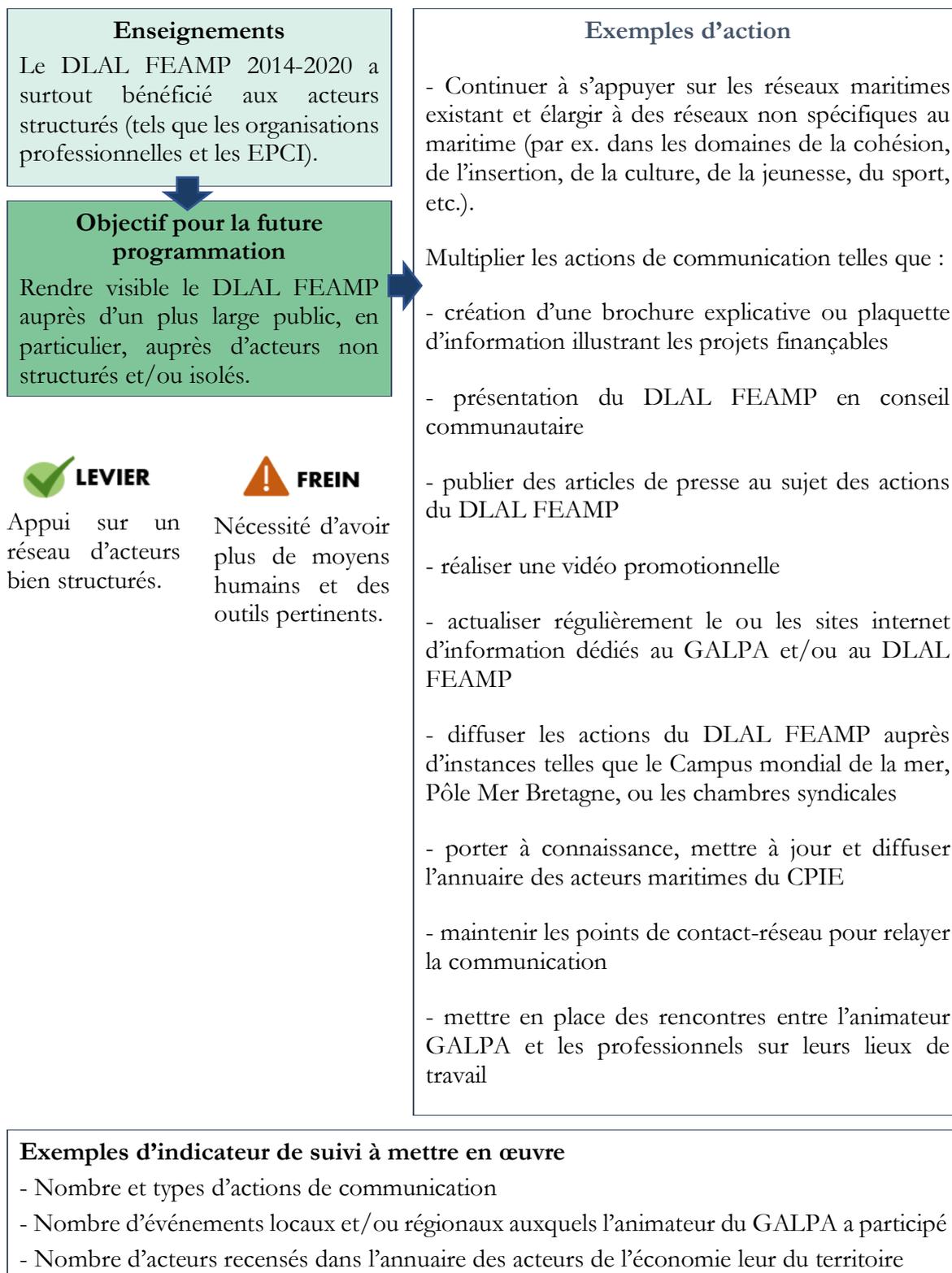
- Proposer une formation aux élus au lancement du programme et dès lors que certains membres de la CML sont renouvelés (par ex. dans le cas d'élections municipales).

- Former les services stratégiques en matière de financement DLAL-FEAMPA et/ou d'autres financements spécifiques au littoral et au milieu marin (à destination par exemple, du directeur général, des chargé.e.s de contractualisation, de développement, etc.).

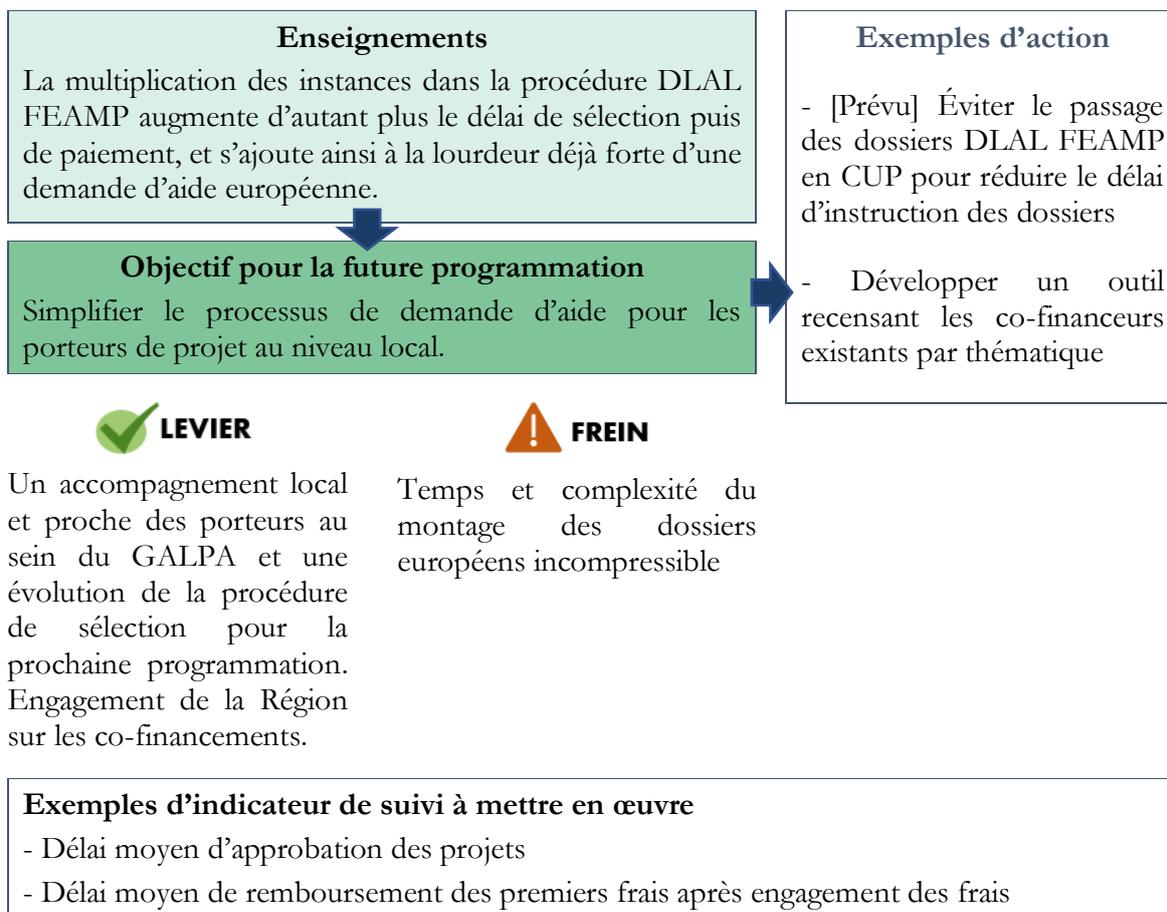
### Exemples d'indicateur de suivi à mettre en œuvre

- Nombre d'actions de formation / sensibilisation auprès des élus et fréquentation de ces actions.
- Nombre d'initiatives menées sur les thématiques maritimes par des élus locaux.

## ENJEU : DIFFUSION DU PROGRAMME



## ENJEU : ACCESSIBILITE DU PROGRAMME



## 2. Identification des nouvelles perspectives territoriales

La Commission européenne définit l'économie bleue comme « *l'ensemble des activités économiques liées aux océans, mers et côtes, y compris les activités de soutien directes et indirectes nécessaires à son fonctionnement* ». Depuis 2012, la commission européenne soutient le développement de l'économie bleue, identifiée comme **source potentielle de revenus et d'emplois** dans des secteurs durables. L'Europe vise ainsi à mobiliser les potentiels peu exploités des océans, des mers et des côtes, en faveur de l'emploi et de la croissance pour des activités comme l'aquaculture, le tourisme côtier, les énergies marines et les biotechnologies marines<sup>18,19</sup>.

La programmation du FEAMP étant arrivée à son terme, la **nouvelle programmation FEAMPA 2021-2027**<sup>20</sup> réoriente stratégiquement l'action de la mesure DLAL, initialement tournée majoritairement vers la pêche et l'aquaculture, vers d'autres secteurs de **l'économie bleue**. Le développement de l'économie bleue peut s'appuyer non seulement sur des **secteurs historiques** mais aussi sur de **nouvelles activités maritimes** telles que, par exemple, les biotechnologies ou les énergies marines renouvelables. Ainsi, la promotion des activités de l'économie bleue a pour objectif de considérer l'espace marin comme un atout du développement économique territorial durable.

Dans le cas de la Région Bretagne, l'élargissement du DLAL FEAMPA 2021-2027 aux autres secteurs de l'économie bleue exclut les sujets du nautisme et du tourisme. Le périmètre de l'économie bleue s'appuie dès lors sur les six axes régionaux, à prioriser au sein de chaque GALPA au moment de l'élaboration de leur programme DLAL :

- Attractivité des métiers de la mer,
- Préservation de l'environnement marin et littoral,
- Économie circulaire,
- Éducation à la mer,
- Valorisation des ressources maritimes locales,
- Gouvernance des territoires maritimes et planification spatiale de la zone côtière.

Le DLAL FEAMPA doit s'articuler, par ailleurs, avec les politiques et outils de gestion existants sur le territoire, afin de garantir l'effet levier que cette aide européenne peut apporter dans la Pays de Morlaix.

À l'échelle de la France, la Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral (SNML) adoptée en 2017, fixe les ambitions françaises dans le cadre de la politique maritime intégrée de l'Union européenne.

---

<sup>18</sup> Le pacte vert pour l'Europe, communication de la commission au parlement européen, au conseil européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions, COM(2019) 640 final, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1596443911913&uri=CELEX:52019DC0640#document2> ;

<sup>19</sup> Rapport 2020 de l'UE sur l'économie bleue – [https://blueindicators.ec.europa.eu/sites/default/files/2020\\_06\\_BlueEconomy-2020-LD\\_FINAL-corrected-web-acrobat-pro.pdf](https://blueindicators.ec.europa.eu/sites/default/files/2020_06_BlueEconomy-2020-LD_FINAL-corrected-web-acrobat-pro.pdf)

<sup>20</sup> PO FEAMP France 2021-2027 – Chapitre 1 et 2 – Version du 21 septembre 2020, [https://www.europe.bzh/upload/docs/application/pdf/2020-10/2020\\_09\\_22\\_v1\\_po\\_feamp\\_france\\_ch1ch2.pdf](https://www.europe.bzh/upload/docs/application/pdf/2020-10/2020_09_22_v1_po_feamp_france_ch1ch2.pdf).

La SNML vise à **concilier le développement du potentiel de l'économie bleue tout en préservant les écosystèmes marins et côtiers**, et est déclinée à l'échelle des façades maritimes au sein des **Documents Stratégiques de Façades (DSF)**, dont les plans d'action sera adopté en 2022. Ces documents viennent compléter diverses démarches – telles que les initiatives de Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC) ou la gestion des sites Natura 2000 guidée par les documents d'objectifs (DOCOB) – et les outils d'aménagement du territoire – tels que les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'eau (SAGE) ou les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT). **Le DLAL FEAMPA** peut s'appuyer sur ces différents cadres et outils de référence dans l'objectif de développer une vision stratégique de l'économie bleue sur le territoire du Pays de Morlaix (Tableau 7).

Tableau 7 : Panorama des documents stratégiques, plans et programmes avec lesquels le DLAL FEAMPA pourrait s'articuler

<b>Document stratégique, plan, programme</b>	<b>Thématiques partagées avec le DLAL FEAMPA, en cohérence avec les axes régionaux</b>
SAGE Léon-Trégor (2018)	Préservation de l'environnement marin et littoral, en particulier sur l'aspect de la qualité des eaux
GIZC « Démarche Littoral en Baie de Morlaix » (2011) – <i>en cohérence avec la charte des espaces côtiers bretons (2013)</i>	Gouvernance des territoires maritimes et planification spatiale de la zone côtière
PLUi Morlaix Communauté (2019)	Économie circulaire, énergie, changement climatique, Gouvernance des territoires maritimes et planification spatiale de la zone côtière
<i>PLUi Haut-Léon Communauté en cours d'élaboration</i>	Gouvernance des territoires maritimes et planification spatiale de la zone côtière
SCOT du Léon (2010)	Gouvernance des territoires maritimes et planification spatiale de la zone côtière, Préservation de l'environnement marin et littoral, Valorisation des ressources maritimes locales
SCOT de Morlaix Communauté (2007) – <i>en cours de révision</i>	Gouvernance des territoires maritimes et planification spatiale de la zone côtière, Valorisation des ressources maritimes locales
DOCOB des sites Natura 2000 de la Baie de Morlaix FR5300015 et FR5310073 (2018)	Préservation de l'environnement marin et littoral, Éducation à la mer
DOCOB Natura 2000 des sites Anse de Goulven, Dunes de Keremma FR5300016, Baie de Goulven FR5312003 (2011)	Préservation de l'environnement marin et littoral, Éducation à la mer
Charte de territoire de Haut Léon Communauté (2020-2026)	Changement climatique, transition environnemental, Économie circulaire, énergie
Trajectoire 2025 de Morlaix Communauté (2016)	Valorisation des ressources maritimes locales, transition énergétique
<i>Destination Côte de granit rose - Baie de Morlaix – stratégie en cours d'élaboration, en cohérence avec la stratégie régionale du tourisme en Bretagne</i>	Attractivité des métiers de la mer, Éducation à la mer
<i>Projet alimentaire territorial de Morlaix Communauté – en cours d'élaboration</i>	Éducation à la mer, Valorisation des ressources maritimes locales, Attractivité des métiers de la mer

Une analyse plus approfondie de cette articulation entre le DLAL FEAMPA et les outils de gestion locale sur le territoire du Pays de Morlaix est présentée en Annexe 5, pour les documents postérieurs à la première candidature GALPA du Pays de Morlaix (soit après 2017). En outre, la complémentarité entre le DLAL FEAMPA et ces documents peut se matérialiser sous quatre formes, en termes de :

- **Thématique d'intervention**, Par exemple lorsque le volet maritime est peu présent dans le document bien que certains secteurs maritimes puissent être concernés par la thématique traitée (exemple : économie circulaire) ;
- **Types d'action**, par exemple lorsque des actions d'acquisition de connaissances sont mentionnées dans les documents et que le volet gestion est peu développé (par ex. mesures de sensibilisation d'acteurs ou de travaux) ;
- **Périmètre géographique**, par exemple lorsque le document ne s'applique pas à l'intégralité du littoral du Pays de Morlaix, certaines actions peuvent être étendues à d'autres communes ;
- **Acteurs visés**, par exemple, la mise en œuvre du SAGE s'appuie sur un organe de concertation regroupant les acteurs de l'eau, le DLAL pourrait permettre une intégration de ces acteurs au sein de la CML pour une meilleure articulation entre le SAGE et le DLAL.

Ainsi, il s'agit ainsi d'identifier la plus-value du DLAL par rapport aux outils de gestion existant localement selon les quatre dimensions décrites ci-dessous. D'autre part, le DLAL pourrait également financer des projets pilotes à petite échelle pouvant ensuite, si les résultats sont positifs, bénéficier de financements plus importants par le biais d'autres mécanismes de financement. Enfin, d'autres projets inter-GALPA pourraient être élaborés à partir d'enjeux partagés dans les différents Pays bretons.

Enfin, au cours de l'évaluation, plusieurs thématiques d'intérêt pour la future programmation sont revenues au cours des entretiens et dans les réponses aux questionnaires. Bien que l'on constate une ouverture à l'économie bleue lors du DLAL FEAMP 2014-2020<sup>21</sup>, des thématiques d'intérêt liées aux activités « historiques », la pêche et de l'aquaculture demeurent. Les thématiques d'intérêt associées aux secteurs émergents, notamment en lien avec les objectifs de transition écologique et énergétique ou à l'innovation ont également été citées.

### **Thématiques d'intérêt pour les secteurs « historiques »**

Malgré une ouverture à l'économie bleue déjà présente lors de la programmation 14-20, les secteurs maritimes historiques se sont dit inquiets de l'orientation de la nouvelle programmation. Ils resteront attentifs à ce que l'économie bleue reste en lien avec leurs secteurs et vigilants à la composition de la CML. Ces secteurs sont plutôt en attente de sollicitations de la part d'autres acteurs de l'économie bleue.

Les structures professionnelles de la pêche et de l'aquaculture souhaiteraient que les professionnels portent individuellement certains projets et soient donc plus présents. Jusqu'à présent, les préoccupations de ces professionnels restent proches du quotidien et ne sont pas forcément

---

<sup>21</sup> Par exemple, nous pouvons citer la restauration du phare de Moguéric, relevant de la valorisation du patrimoine maritime.

orientées vers des problématiques de transition. Il est à noter qu'elles apprécient la proximité avec les centres de recherche dans le département du Finistère.

Les enjeux mentionnés par les acteurs sont les suivants :

- **Attractivité des filières pêche et aquaculture**
- **Modernisation des infrastructures**
- **Valorisation locale des productions et circuits de commercialisation** (par ex. réseaux de vente directe)

### Thématiques d'intérêt dites « de transition »

Bien que ces enjeux nécessitent des fonds importants et donc souvent des mécanismes financiers d'ampleur nationale, des projets pilotes ou à l'échelle individuelle pourraient bénéficier du DLAL FEAMPA.

Les enjeux mentionnés par les acteurs sont les suivants :

- **Énergie** : amélioration de l'efficacité énergétique du matériel de pêche et aquacole, décarbonation des activités (par ex. promotion de l'hydroélectricité pour l'aquaculture)
- **Changement climatique** : adaptation aux risques climatiques et aléas littoraux, sensibilisation à l'enjeu, études sur l'évaluation de l'impacts du changement climatique
- **Économie circulaire** : recyclage des déchets notamment filets de pêche et coquillers (potentiel de coopération avec d'autres GALPA)
- **Environnement** : amélioration de la qualité de l'eau (par ex. diminution des rejets), préservation des milieux naturels, sensibilisation à la fragilité des milieux naturels (notamment auprès des plaisanciers)
- **Sensibilisation des acteurs et du public aux enjeux maritimes** : auprès du grand public et des scolaires, améliorer les liens avec la société civile, communiquer sur la décennie des océans (labellisation de projets),

### Thématiques d'intérêt dites « d'innovation »

Les enjeux mentionnés par les acteurs sont les suivants :

- **Recherche et expérimentation** : coopérations avec la recherche pour favoriser les expérimentations, les études d'impacts, développement de nouvelles filières
- **Secteurs aquacoles émergents** : algues marines, aquaculture multi-trophique intégrée (en partenariat avec CNRS, chambre syndicale, cluster)
- **Biotechnologies** : poursuite de Blue Valley

L'élargissement du champ d'action du programme est à la fois une opportunité et un point de vigilance pour le territoire. Permettre l'intégration des autres secteurs de l'économie bleue sera un levier à la gestion intégrée des zones côtières, et facilitera la prise en compte des enjeux du littoral et de l'espace marin permettant ainsi de proposer un développement équilibré s'appuyant sur des emplois locaux, diversifiés et résilients. Toutefois, les acteurs économiques peuvent être localement en compétition pour les ressources ou l'usage de l'espace, traiter l'ensemble des activités sans approches sectorielles peut alors s'avérer un exercice de concertation délicat. Une anticipation des freins et des leviers est essentielle pour la bonne mise en œuvre de la prochaine programmation

afin de s'adapter à l'évolution du cadre réglementaire. En effet, l'enveloppe financière dédiée au DLAL FEAMPA ne permettra pas de soutenir les investissements de l'ensemble des secteurs de l'économie bleue. Il s'agira pour le Pays de Morlaix d'accompagner les secteurs relevant de la Politique Commune des Pêches à se développer en synergie avec les autres secteurs de l'économie bleue.

# ANNEXES

## I. Annexe 1 : Acronymes

CCIMBO	Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest
CML	Commission Mer et Littoral
CUP	Comité Unique de Programmation
CRC	Comité régional de la conchyliculture
CDPMEM29	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DLAL	Développement local mené par les acteurs locaux
DPM	Domaine public maritime
DSF	Document stratégique de façade
FA	Fiche action
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEAMP	Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
FEAMPA	Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et l'aquaculture
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEP	Fonds européen pour la pêche
GES	Gaz à effet de serre
GIZC	Gestion intégrée de la zone côtière
ITI	Investissements Territoriaux Intégrés
LEADER	Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale
OAP	Orientation d'aménagement et de programmation
OS	Objectifs spécifique
PADD	Projet d'aménagement et de développement durable
PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT	Schéma de cohérence territorial
TVB	Trame verte et bleue
ULAMiR CPIE	Union Locale d'Animation en Milieu Rural/Centre permanent d'initiation à l'environnement

## II. Annexe 2 : Bibliographie

- Bilans d'activité et plans d'action du Pays de Morlaix entre 2019 et 2020 (4 documents).
- Cahier des charges de l'appel à candidatures sur le volet territorial du FEAMP en Bretagne.
- [Communiqué de presse](#) Développement local mené par les acteurs locaux (DLAL). Janvier 2019.
- Composition de la CML. Janvier 2021.
- Composition du CUP. Juin 2016.
- Comptes-rendus de la CML (9 présentations).
- [Compte-rendu](#) réunion DLAL FEAMP. Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne (REEB). Avril 2018.
- Convention passée entre le Pays de Morlaix et Morlaix communauté dans le cadre de la mise en œuvre de DLAL-FEAMP 2014-2020. Octobre 2017.
- Convention entre le groupe d'action locale pêche et aquaculture Pays de Morlaix et le Conseil régional de Bretagne Organisme intermédiaire.
- Daudin, G., 2015. Sites Natura 2000 baie de Morlaix FR5310073 et FR5300015 – Tome 2 – Objectifs et mesures de gestion. Morlaix communauté.
- Daviau N., 2011 – Documents d'objectifs Natura 2000 ZSC Anse de Goulven et dunes de Keremma, ZSP Baie de Goulven, 176 pages.
- Dossier de candidature du Pays de Morlaix au volet territorial du fonds européen pour les activités maritimes et la pêche en Bretagne. 2016.
- Évaluation transversale portant sur les approches territoriales intégrées soutenues par les FESI en Bretagne sur la période 2014-2020 – Document de synthèse. Septembre 2020.
- Évaluation transversale portant sur les approches territoriales intégrées soutenues par les FESI en Bretagne : Bilan et perspectives – Rapport final. EDATER. Septembre 2020.
- Fiches projet (17 fiches)
- Grille de critères de sélection des projets soumis à la Commission mer et littoral.
- Haut Léon Communauté, 2020. Charte du territoire Haut Léon Communauté 2020-2026 « Un bout de Bretagne intense »
- Haut Léon Communauté, 2010. Schéma de Cohérence Territoriale du Léon (SCOT). Document approuvé le 13 avril 2010.
- IDEA Recherche, Ares, Artelia, 2018. Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Léon-Trégor, PAGD. Syndicat mixte des bassins du Haut Léon.
- Morlaix Communauté, 2020. Orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Document arrêté en Conseil de Communauté le 11 février 2019. Document approuvé en Conseil de Communauté le 10 février 2020. Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat (PLUi-H).
- Morlaix Communauté, 2020. Orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Document arrêté en Conseil de Communauté le 11 février 2019. Document approuvé en Conseil de Communauté le 10 février 2020. Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat (PLUi-H).
- Morlaix Communauté, 2007. Schéma de Cohérence Territoriale du Léon (SCOT). Document approuvé le 12 novembre 2007.
- Morlaix Communauté, 2020. Bilan 2020 du Schéma de Cohérence Territoriale du Léon (SCOT). Annexe à la délibération du 14 décembre 2020.
- Morlaix Communauté, 2016. Trajectoire 2025, Le projet de territoire de Morlaix Communauté.

### III. Annexe 3 : Liste des acteurs interrogés en entretiens

Interlocuteur	Fonction	Structure	Lien de la structure avec le DLAL
Catherine Boyen	Directrice	Station Biologique de Roscoff	Membre de la CML
Vanessa Chiron	Directrice	Carré d'As	Porteur de projet
Mélanie Cueff	Gestionnaire Financements/Subventions	Pays de Morlaix	Gestionnaire du GALPA
Michel Daviron	Doyen	Conseil de développement	Membre du CUP
Erwan Floc'h	Directeur Général des Services	Communauté de Communes de Landivisiau	Membre de la CML Porteur de projet
Marie-Claire Henaff	Vice-Présidente	Communauté de Communes de Landivisiau	Présidente du GALPA
Francis Kletzel	Chef du service économie et emplois maritimes	DDTM	Membre de la CML
Aëla Lecointre	Directrice	Pays de Morlaix	Structure porteuse du GALPA
Pierre Legendre	Chef de service mer et littoral	Morlaix Communauté	Animateur du GALPA
Erwan Quéménéur	Coordinateur adjoint	CDPMEM29	Membre de la CML Porteur de projet
Marc Rousic	Conseiller délégué Mer, littoral, ports	Morlaix Communauté	Membre de la CML Porteur de projets
Jean Ruche	Directeur technique	Les Aquaculteurs Bretons	Porteur de projet
Benoît Salaun	Chargé de mission	Comité Régional de la Conchyliculture	Membre de la CML Porteur de projet
Gilles Simon	Directeur de l'Administration Générale et des Équipements	CCIMBO	Membre de la CML Porteur de projet
Charline Urvoy	Chargée de mission DLAL FEAMP	Région Bretagne	Appui technique régional au GALPA
Rachel Wadoux	Responsable service aménagement du territoire	Communauté de Communes de Landivisiau	Membre de la CML Porteur de projet

## IV. Annexe 4 : Grille d'entretien

N.B. : La grille utilisée pour le questionnaire en ligne s'inspire très largement de celle utilisée en entretien semi-directif. Par soucis de concision, nous ne rapporterons donc que la grille d'entretien ci-dessous.

### 1° Vision stratégique du programme

#### 1] Rappel des objectifs stratégiques

1. Favoriser la participation des professionnels aux démarches territoriales
2. Conforter les atouts du Pays de Morlaix pour le développement harmonieux des activités
3. Valoriser les activités et les métiers maritimes en Pays de Morlaix
4. Soutenir le développement des productions et filières du territoire

- La dernière programmation a-t-elle contribué à l'ensemble des objectifs ou à certains objectifs en particulier ?
- Parmi les thématiques suivantes, lesquelles ont le plus bénéficié de la programmation ?  
Connaissance (ex. environnementale),  
Ressources humaines et formation (ex. attractivité / métier de la mer),  
Infrastructures et moyens matériels (ex. portuaire),  
Gouvernance,  
Coopération,  
Structuration (ex. filières locales)
- Est-ce que les objectifs abordaient l'ensemble des enjeux du territoire ? (existent-ils des enjeux non identifiés initialement ?)

#### 2] Articulation avec les autres politiques et financements

- En dehors du DLAL, y a-t-il d'autres politiques ou financements majeurs sur le territoire, répondant à des objectifs similaires ? Détaillez leur complémentarité / leur recoupement
- Les avantages et inconvénients de ce type de guichet (DLAL/GALPA) par rapport aux autres guichets existants ?

#### 3] Vision du partenariat Pays de Morlaix – Morlaix communauté

- *À destination de l'équipe technique GALPA : Origine de ce partenariat ?*
- Quels sont les atouts et les inconvénients présentés par ce partenariat ?

#### 4] Évolution de la dernière programmation

- *À destination de l'équipe technique GALPA et/ou la Région : Y a-t-il eu des changements importants au cours de la programmation (remaquettage, redéfinition des critères de sélection...)*

### 2° Mise en œuvre du programme :

#### 5] Pilotage

- Quels sont les points forts et les fragilités du pilotage de ce programme (rôle du Pays de Morlaix et ses partenaires, diversité des membres, format, impact sur les projets) ?
- Est-ce que les moyens humains mobilisés pour l'animation et la gestion ont été suffisants selon vous ?

#### 6] Communication

- Est-ce que l'absence de communication a été un frein lors du dernier programme ?
- Quels moyens de communication pourraient être déployés lors du prochain programme ?
- Quels pourraient être les publics cibles ?

#### 7] Accompagnement des porteurs de projet

- Comment qualifieriez-vous l'accès aux financements pour les porteurs de projets ? Veuillez préciser les freins et atouts que vous identifiez.

- Quels outils / moyens permettraient un meilleur accès des porteurs de projet aux financements (par ex. mobilisation des co-financements et l'avance de trésorerie ; la mutualisation des moyens à différentes échelles : programmes européens, Pays de Morlaix intercommunalités partenaires, Région) ?
- Est-ce que le programme permet une bonne représentativité des acteurs ?

#### 8] Sélection des projets

- Niveau de connaissance des projets : Avez-vous une vision d'ensemble des projets sélectionnés ? Si oui, quel est votre ressenti sur le type de projets portés ?
- Quels sont les critères<sup>22</sup> de sélection qui vous paraissent les plus pertinents ? Quels critères additionnels permettraient d'améliorer la sélection ?
- *À destination de l'équipe technique GALPA : Comment est fait le suivi continu des projets ? Existe-t-il un suivi standardisé des projets ?*
- Comment les projets ont-ils été sélectionnés ? (appels à projets ? fréquence ? fil de l'eau ? autres modalités ?)
- Si bonne connaissance des projets : Quels projets, selon vous, ont présenté de bons résultats ? Quels sont les éléments qui ont participé à leurs succès ? Au contraire, quels sont ceux présentant des marges d'amélioration ?

#### 9] Gestion et suivi

- *À destination de l'équipe technique GALPA : Comment est fait le suivi continu des projets ? Existe-t-il un suivi standardisé des projets ?*
- Quels axes d'amélioration du circuit de gestion identifiez-vous ?

#### 10] Perception globale de la programmation

- Quelle dynamique de programmation ? (conforme/au-delà/en-deçà des attentes ?) Comment expliquer cette dynamique ? (freins à la mise en œuvre ?)
- A destination des porteurs de projets : Avez-vous rencontré des difficultés (freins) ou des facilités (succès) particulières lors de la mise en œuvre des projets financés ? De quelle nature (comm, sélection, animation, accompagnement, instruction, engagement fin, paiement délai...)

### 3° Résultats du programme

#### 11] Effets

- Les projets financés par le DLAL ont-ils eu des effets territoriaux / sectoriels déjà perceptibles ? (attractivité, emplois, développement durable, création/maintien d'activité économique, nb de personnes touchées (échelle), type de public touché... direct/indirect)
- Quelle est la valeur ajoutée des projets en particulier en matière d'innovation, de partenariats publics-privés ? (valeur ajoutée pour le territoire et les filières)
- À destination des porteurs de projet : En quoi votre/vos projets (a) ont contribué aux objectifs stratégiques (rappelés ci-dessus) ? Explicitez les points bloquants.

#### 12] Effet levier

- Le DLAL a-t-il selon vous joué un rôle d'effet levier ? Si oui lequel ?
- À destination des porteurs de projet : En l'absence du DLAL, ces projets auraient-ils vu le jour ? A quelle échelle de temps ?
- Est-ce que les critères de sélection du DLAL ont influencé la conception de votre projet ?

#### 13] Durabilité

<sup>22</sup> CRITERES 1. Lien du projet avec la stratégie 2. Impact territorial du projet (nombre de personnes touchées, diversité des types de public, public habituellement peu touché, durée et niveau d'implication du public au projet) 3. Caractère novateur pour le territoire (pour le territoire, dans le contenu/thème du projet, sa mise en forme ou son montage) 4. La création ou le maintien d'activité économique (emplois, travail d'entreprises...) 5. Le respect du développement durable 6. Rapport coût total du projet / intérêt pour le territoire 7. Effet de levier de la subvention

- Est-ce que les projets financés permettent d'obtenir des résultats durables à long terme ?
- Est-ce que les projets ont obtenu des financements complémentaires permettant d'assurer leur pérennité dans le temps au-delà de la durée du programme ?

#### 4° Perspectives

##### 14] Perspectives territoriales

- Quelles sont les évolutions à prévoir pour le territoire et ses filières maritimes sur les prochaines années ?
- Connaissez-vous des exemples de GALPA inspirants ? (si oui lesquels et sur quels aspects)

##### 15] Marges de progression

- Selon vous, quelles sont les marges de progression / pistes d'amélioration que vous identifiez au sein du programme, et notamment de la mise œuvre ? Quelles recommandations auriez-vous ?

##### 16] Enjeux pour la prochaine programmation

- Quelles seraient, selon vous, les thématiques de transitions les plus pertinentes sur votre territoire (climatique, énergétique, écologique et solidaire, économie circulaire ; d'intérêt collectif...)?
- Quelles seraient les thématiques clés de l'économie bleue à développer dans la prochaine programmation ?

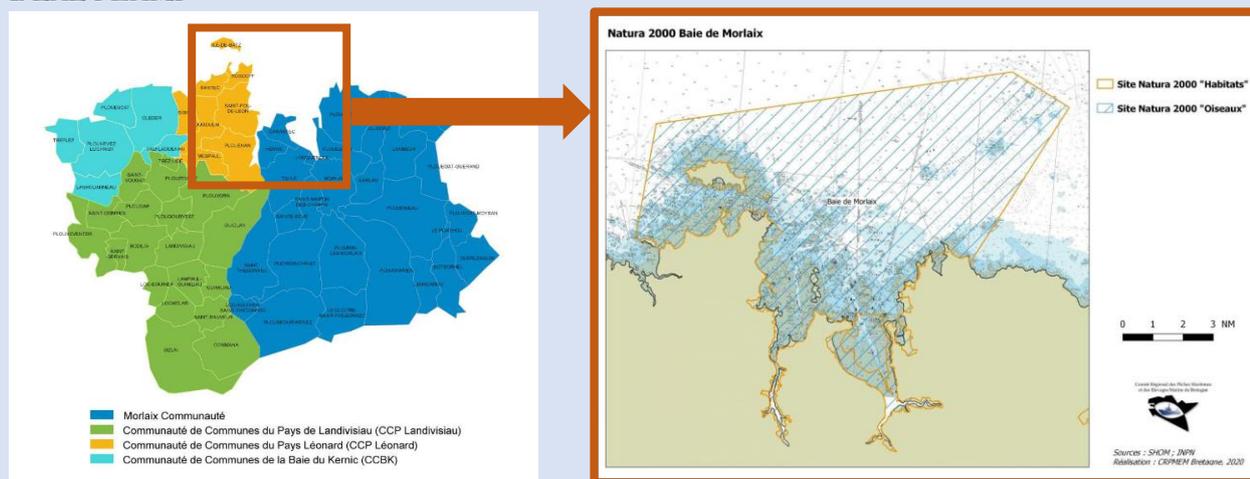
## V. Annexe 5 : Tableau croisant les politiques de gestion locale et le DLAL FEAMPA

Note : l'acronyme « PPS » fait référence à l'élaboration et à la mise en œuvre de « plans, programmes et/ou stratégies » associées aux politiques publiques.

### DOCOB des sites Natura 2000 de la Baie de Morlaix *FR5300015 et FR5310073 (2018)*

Articulation thématique avec les axes régionaux DLAL FEAMPA : Préservation de l'environnement marin et littoral, Éducation à la mer

Domaine d'intervention géographique : complémentarité d'intervention spatiale possible entre le DOCOB et le DLAL FEAMP



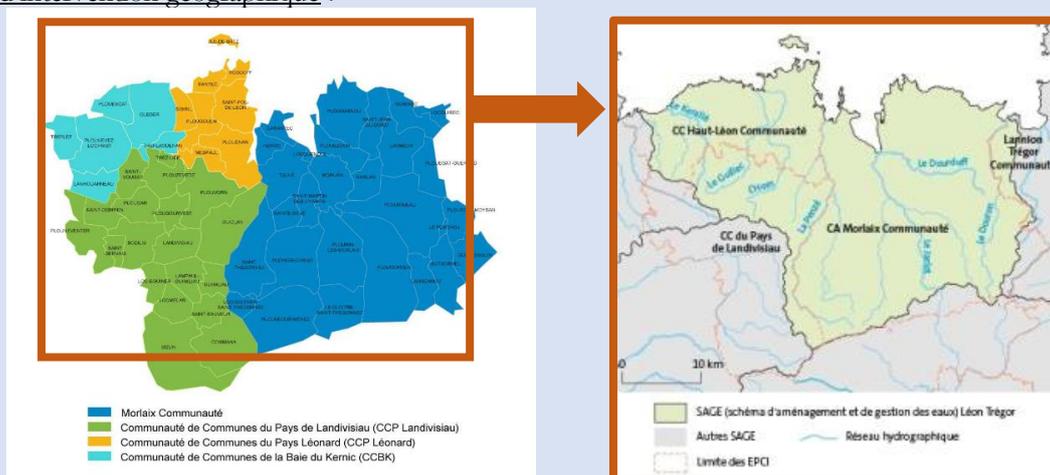
Sélection de mesures en articulation potentielle avec le DLAL FEAMP	Type d'action	Type d'acteurs concernés
A3.1 – Évaluer la sensibilité des habitats et espèces aux activités	Connaissance, analyse de sensibilité, sensibilisation	Touristes (fréquentation, escalade, trail, plongée...), pêcheurs à pied, pêcheurs professionnels, pêcheurs de loisirs <i>Partenaires potentiels : DREAL, Bretagne vivante, Station biologique de Roscoff, CPIE, Conservatoire du littoral, Ifremer, Universités, collectivités, associations d'usagers, professionnels et leurs représentants</i>
A3.2 – Améliorer les connaissances entre les habitats Natura 2000 et les actions de pêche à pied de loisir	Connaissance, expérimentation, analyse d'impact, sensibilisation	Pêcheurs à pied de loisir <i>Partenaires potentiels : associations d'usagers, représentants professionnels, Station biologique de Roscoff, Ifremer, Bretagne vivante, CPIE</i>
A3.3 – Évaluer l'impact des mouillages sur les herbiers et ancrages sur les fonds rocheux et proposer des solutions de mouillage écologique	Connaissance, étude d'impact, sensibilisation, optimisation	Pêcheurs, plaisanciers, clubs de plongée, touristes (plongée) <i>Partenaires potentiels : clubs de plongée, plaisanciers, CPIE, Bretagne Vivante</i>
A3.4 – Évaluer les risques liés aux activités de pêche professionnelle sur les habitats d'intérêt communautaire	Connaissance (cartographie), analyse de risques, mise en œuvre de projets (solutions de réduction)	Pêcheurs professionnels <i>Partenaires potentiels : CRPMEM, CDPMEM, Ifremer</i>

A3.5 – Améliorer les connaissances sur les interactions entre les espèces d'intérêt communautaire et les activités de pêche professionnelle et de loisir	Connaissance (déclarations de capture, veille), sensibilisation	Pêcheurs professionnels et de loisir <i>Partenaires potentiels : CRPME, CDPME, associations de plaisanciers, Ifremer</i>
B3.1 – Lutter contre l'érosion et maîtriser la fréquentation humaine sur le site	Connaissance, aménagement, mise en œuvre de projets, concertation, sensibilisation (signalétique)	Touristes (sports de nature, fréquentation) <i>Partenaires potentiels : Conservatoire du littoral, représentants d'usagers, Centre régional d'expertise et de ressources des sports de nature (CRR), association de randonnées, géologues</i>
B5.1 - Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (conchyliculture, algoculture, exploitation d'algues, pêche...)	Sensibilisation, veille sur les programmes	Porteurs de projets soumis à évaluation d'incidence <i>Partenaires potentiels : services de l'Etat</i>
B5.2 – Encourager le développement et la pérennisation des bonnes pratiques en concertation avec les acteurs locaux (chartes, etc.)	Sensibilisation	Toutes activités de loisirs ou pro <i>Partenaires potentiels : représentants d'usagers, associations</i>
E2.1– Assurer la coordination de la démarche Natura 2000 avec les autres démarches engagées sur le territoire	Veille sur les programmes	Ensemble des acteurs

### SAGE Léon-Trégor (2018)

Articulation thématique avec les axes régionaux DLAL FEAMPA : Préservation de l'environnement marin et littoral, en particulier sur l'aspect de la qualité des eaux

Domaine d'intervention géographique :



Sélection de dispositions en articulation potentielle avec le DLAL FEAMP	Type d'action	Type d'acteurs concernés
OS1 Améliorer la qualité des eaux – disposition 5 : réaliser une veille sur les micropolluants	Connaissance	Communes, activités industrielles

OS2 Préserver le littoral – disposition 28 : sensibiliser les usagers du littoral et de la mer	Sensibilisation (des usagers aux conséquences de leurs pratiques sur le milieu marin)	Plaisanciers, pêcheurs et marins professionnels et de loisirs, employés portuaires
OS2 Préserver le littoral – disposition 29 : mettre en place une stratégie de l'offre de carénage	PPS	Usagers navigant
OS2 Préserver le littoral – Article 1 : interdire le carénage sur la grève et les cales de mise à l'eau non équipée	Réglementaire	Usagers navigant
OS2 Préserver le littoral – disposition 30 : Réaliser un profil de vulnérabilité des zones conchylicoles, de pêche à pied professionnelle et de loisirs	Connaissance	Conchyliculteurs, pêcheurs à pied professionnels et de loisir
OS2 Préserver le littoral – Disposition 31 : Poursuivre la mise en œuvre des programmes d'action de réduction des flux d'azote sur les bassins de l'Horn-Guillec et du Douron	PPS	CEVA (centre d'étude de valorisation des algues), syndicats de bassins versant
OS2 Préserver le littoral – disposition 32 : mieux connaître et lutter contre les échouages d'algues vertes sur vasière	Connaissance	Syndicats de bassin
OS2 Préserver le littoral – disposition 34 : élaborer un plan de gestion collectif des sédiments issus des dragages	PPS (incluant un volet état des lieux)	Gestionnaires de ports
OS2 Préserver le littoral – disposition 36 : sensibiliser les particuliers aux espèces envahissantes marines	Sensibilisation	IFREMER, Station biologique de Roscoff, N2000, communes...
OS6 Lutter contre les submersions et l'érosion côtière – disposition 74 : mieux connaître les risques côtiers	Connaissance	Communes, EPCI, syndicats de bassin
OS6 Lutter contre les submersions et l'érosion côtière – disposition 75 : Améliorer la conscience et la culture des risques de submersion marine et d'érosion côtière	Sensibilisation	Résidents et entreprises
OS6 Lutter contre les submersions et l'érosion côtière – disposition 76 : Poursuivre la mutualisation des moyens pour améliorer la gestion de crise de submersion marine	PPS	EPCI
OS6 Lutter contre les submersions et l'érosion côtière – disposition 77 : Prendre en compte le changement climatique dans les documents d'urbanisme	PPS	Communes, EPCI

**Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Morlaix Communauté (2019)**

Articulation thématique avec les axes régionaux DLAL FEAMPA : Économie circulaire, transition énergétique, changement climatique, Gouvernance des territoires maritimes et planification spatiale de la zone côtière, Préservation de l'environnement marin et littoral

Le volet littoral/marin ne semble pas avoir fait l'objet d'un chapitre particulier dans le PLUi et les secteurs maritimes sont rarement mentionnés dans les documents composant le PLUi. Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et le programme d'aménagement et de développement durables (PADD) mentionnés ci-dessous n'incluent donc pas systématiquement des actions sur les domaines littoraux et maritimes, bien qu'ils puissent être concernés par ces orientations.

Le DLAL FEAMPA peut être un outil d'opérationnalisation des objectifs du PLUi dans ces domaines.

Domaine d'intervention géographique : Morlaix Communauté.  
Complémentarité spatiale possible des actions avec les autres EPCI.

<b>Sélection d'orientations en articulation potentielle avec le DLAL FEAMP</b>	<b>Type d'action - objectif</b>	<b>Type d'acteurs concernés</b>
OAP énergie-climat – orientation 1 : atténuation du changement climatique – préserver la qualité de l'air et réduire les émissions de GES	Aménagement	Pourraient être concernés par l'orientation : secteurs maritimes émetteurs de gaz à effet de serre
OAP énergie-climat – orientation 1 : atténuation du changement climatique – développer l'efficacité énergétique et l'autonomie du territoire	Développement d'énergies renouvelables, isolation thermique (du bâti)	Pourraient être concernés par l'orientation : construction navale, ports
OAP Trame verte et bleue (TVB) – orientation 1 Préserver et restaurer les continuités écologiques – maintenir et conforter les réservoirs de biodiversité, espaces les plus remarquables du territoire	Application du règlement graphique, protection des milieux littoraux de l'urbanisation, aménagements légers	Communes
OAP TVB – orientation 3 : Valoriser les seuils de ville et de territoire (entrée et sorties) – Préserver et restaurer les continuités écologiques – concilier les travaux et la biodiversité	Planning d'intervention en adéquation avec la biodiversité pour les travaux de construction	Pourraient être concernés : gestionnaires des ports (dérangement faune), communes
OAP TVB – orientation 6 : Communication et sensibilisation	Sensibilisation <i>(volet littoral et marin à développer)</i>	Usagers et élus
PADD Axe 2 Inventer un territoire attractif – Valoriser le patrimoine et les identités locales	Préservation du patrimoine (centralité, urbain, paysage) <i>(volet littoral et marin à développer)</i>	Communes, pêche, aquaculture, ports
PADD Axe 3 Développer l'économie du 21ème siècle – Soutenir l'innovation et le potentiel en faveur de l'économie	Sur le volet maritime : maintenir une filière diversifiée / aménagement portuaire / identifier les espaces de productions	Pêche, aquaculture, culture marine, ports, infrastructures nautiques
PADD Axe 3 Développer l'économie du 21ème siècle – Renforcer et accompagner l'attractivité des activités touristiques et patrimoniales	Sur le volet maritime : valoriser les activités et loisirs liés au littoral	Tourisme, plaisance, loisirs de bord de mer

PADD Axe 2 Inventer un territoire attractif – préserver la richesse des milieux naturels	Préserver le patrimoine naturel de la mer, du littoral etc.	Pourraient être concernés : tourisme, usagers, communes
PADD Axe 2 Inventer un territoire attractif – Prendre en compte les cœurs de biodiversité et les corridors écologiques	Préserver et remettre en bon état écologique les landes pelouses, tourbières et les milieux littoraux contributifs des connexions terre-mer	Pourraient être concernés : associations de la protection de l'environnement, communes

### Charte de territoire de Haut Léon Communauté (2020-2026)

Articulation thématique avec les axes régionaux DLAL FEAMP : Changement climatique, Economie circulaire, transition énergétique, Préservation de l'environnement marin et littoral

Domaine d'intervention géographique : Haut Léon Communauté.  
Complémentarité spatiale possible des actions avec les autres EPCI.

Sélection d'actions en articulation potentielle avec le DLAL FEAMP	Type d'action - objectif	Type d'acteurs concernés
Enjeu : Favoriser la transition énergétique – Objectif : Limiter l'utilisation des énergies fossiles – Action : Développement d'un parc de véhicules électriques et BioGnv	Modernisation	Pourraient concerner : plaisanciers, pêcheurs, aquaculteurs
Enjeu : Préserver et valoriser la biodiversité – Objectif : Se doter d'un observatoire du « Trait de côte » - Actions : Gestion intégrée du trait de côte et définition des systèmes d'endigements ; mise en œuvre de la compétence submersion marine et prévention des inondations...	Travaux, connaissance, sensibilisation	EPCI, Communes
Enjeu : Préserver et valoriser la biodiversité – Objectif : Garantir une qualité des eaux de baignade – Actions : mise à jour des profils de plage ; amélioration de l'auto-surveillance des eaux de baignade et de sa communication ; analyse du transfert de la compétence « Eau et Assainissement » pour 2026... <i>Articulation avec le Plan Littoral d'Action pour la Gestion des Eaux (PLAGE)</i>	Communication, connaissance	Tourisme, Communes
Enjeu : Préserver et valoriser la biodiversité – Objectif : Eriger le Jardin Georges Delaselle comme une hétérotopie (espaces concrets qui hébergent l'imaginaire) – Action Détournement partiel du sentier littoral	Travaux	Communes de l'Île de Batz, Jardin George Delaselle
Enjeu : Tendre vers une économie circulaire – Objectif : Disposer d'une vision prospective sur les déchets – Actions : Mise aux normes et adaptation de déchetteries ; réhabilitation d'un Centre d'Enfouissement Technique ; diagnostic organisationnel des moyens pour la collecte insulaire.	Sensibilisation, Communication	L'action semble tournée vers les déchets ménagers. Elle pourrait cependant s'élargir aux déchets produits par les professionnels de la mer. Pourraient concerner : conchyliculteurs, professionnels du tourisme

<i>Articulation avec le Plan Communautaire de Prévention et de Gestion des Déchets (PCPGD)</i>		
Enjeu : Valoriser le « Léon'art de vivre » - Objectif : Assurer le Bien manger pour tous : « Mad in breizh » - Action : étude sur les conditions de création d'une Cuisine Centrale ; éveil à une alimentation saine...	Sensibilisation, étude de faisabilité, développement de filières (circuit-court)	Pourraient concerner les producteurs locaux (pêcheurs, aquaculteurs)
Enjeu : Dynamiser l'économie du territoire – Objectifs : Renforcer le Pôle « Mer-Végétal-Santé » - Actions : étude de faisabilité sur le devenir du Château du Laber ; accompagnement à la réflexion Blue Valley ; organisation de rencontres régulières avec les acteurs locaux... <i>Articulation avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et Internationalisation (SRDEII)</i>	Etude de faisabilité, gouvernance, sensibilisation	Acteurs de Blue Valley, Station biologique de Roscoff, universités et ensemble des acteurs maritimes
Enjeu : Affirmer la destination touristique – Objectif : Développer la notoriété de la Maison des Dunes – Actions : élaboration d'un plan d'interprétation des dunes de Keremma ; définition d'un plan d'éducation à l'environnement ; développement de nouvelles prestations, de nouveaux jeux de piste	Sensibilisation, formation, communication	Pourraient concerner : scolaire, usagers, résidents, associations sociales et environnementales locales